

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne
CANADA ... \$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ... 8.00
UNION POSTALE ... 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA ... 2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE ... 3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
336-340 NOTRE-DAME EST
MONTREAL

TELEPHONE: Main 7460
Service de nuit: Rédaction, Main 5125
Administration, Main 5153

Vingt-cinq millions de réductions annuelles de taxes

Le premier discours de détente réelle

M. Robb surprend les conservateurs et plait aux contribuables — Le goût des élections se calmera chez l'opposition — Le ministre abandonne l'équivalent de son surplus de l'an dernier aux imposés — Le point de vue de la gauche — L'aspect social du nouveau budget — Revenus gagnés, revenus acquis

LA DEMOBILISATION DU CONTRIBUABLE COMMENCE

OTTAWA, 15. — M. Robb commence à démobiliser les contribuables.

Un quart d'heure avant qu'il fit cet après-midi son troisième discours annuel sur le budget, lequel un qui est très près du ministère disait: "Je ne puis rien révéler du budget, sauf que les conservateurs en seront marries, les ministériels, heureux et les contribuables, enchantés. Je ne sais si les conservateurs étaient sincères quand ils parlaient d'élections cette année. Vous ne les entendrez plus guère en parler avec sérieux. Le budget Robb va les faire réfléchir."

En effet, le budget Robb les déconcerte. Il met une arme électorale puissante aux mains des libéraux; il brise aux mains des conservateurs les bombes qu'ils lançaient ou se préparaient à lancer. M. Robb amorçait l'avance la combativité de la gauche, quand il dit aux gens, en somme: "Le gouvernement a fait l'an dernier un surplus de 25 millions. Il en fera un plus considérable en 1926-1927. Il vous en donne tout de suite votre part. Vous bénéficierez dès ces mois-ci d'un dégrèvement de 25 millions, dans vos taxes. Et pour vous prouver que nous sommes sincères, vous ne paierez, à même vos revenus de 1925, que le tiers, la moitié et même le dixième de ce que vous avez versé au fisc jusqu'ici. A l'opposition de dire si elle entend vous priver de cet avantage. Nous sommes prêts à vous l'accorder tout de suite."

M. Guthrie a remplacé à pied levé M. Drayton, le critique financier officiel de la gauche. Il l'a fait habilement. Mais, au sortir de la séance, — la suite du débat sur le budget Robb est ajournée à lundi prochain, — un conservateur de Toronto disait: "J'ai mes doutes sur le budget Robb; j'admets toutefois qu'il est bien meilleur que le discours de Guthrie."

M. Robb n'est pas éloquent. Mais ce qu'il a dit aujourd'hui vaut toute l'éloquence du monde, pour le contribuable. Il lui a annoncé en effet que la fin des taxes trop lourdes est venue, qu'une période moins dure commence, que le retour à des conditions plus normales, dans le commerce, l'industrie et la finance est amorcé, que l'impôt sur le revenu, sur le petit comme sur le plus élevé, est sensiblement réduit, qu'ou le fisc lui prenait chaque année à même son salaire \$100, il ne lui en prendra que \$30 et même moins; il lui a fait entrevoir mieux que cela, mais il a commencé à le soulager de son fardeau. Le contribuable respirera plus à l'aise, se dira qu'après tout, c'est M. King qui a commencé à détacher, quand c'est M. Meighen qui a taxé et retaxé à tour de bras, avec MM. Borden et White...

Et l'on peut deviner d'ici à quelles conclusions un grand nombre de contribuables aboutiront. L'atmosphère ne sera guère favorable, certes, d'ici quelques mois à M. Meighen et ses amis, dans bien des milieux électoraux. Et si M. King doit faire des élections, il aura des arguments à faire valoir.

Le budget, au fond, se ramène à ceci: la dette ne monte plus, elle baisse; les recettes montent; la dépense diminue; il n'y a pas de gros surplus, mais il y a un surplus; il faut desserrer le lacet des impôts au col du contribuable; il va tout de suite bénéficier de sensibles réductions de taxes. On le détachera où la taxe lui pèse le plus, atteint le plus manifestement les employés, les salariés, les gens de revenus fixes, qui ne comptent pour vivre que sur le seul fruit de leur travail. Il y a dans l'Ouest des milliers de gens pour qui l'auto est une nécessité; on dégrève en partie de droits de douanes les autos d'un prix moyen, et tous ceux dont ils ont besoin pour le transport de leurs marchandises. La taxe du timbre sur les reçus est vexatoire, on l'abolit. Le pays va revenir au port de 2 sous pour les lettres. Quant aux industries du tabac et des alcools, au tarif d'une façon générale, pas de concessions cette année. On verra, plus tard.

Comment les partis ont-ils accueilli les déclarations de M. Robb? Les ministériels jubilent. Ils voient le ministère consolidé, leurs positions affermisses, ils tiennent le pouvoir, qu'ils ont failli perdre, bien en main, dès aujourd'hui, ils voient le pays content, les conservateurs, embarrassés; le budget Robb est pour eux le soleil d'Austerlitz.

Les progressistes, qui reçoivent pour leurs électeurs des concessions sérieuses, quant aux droits sur les automobiles, et qui ont la certitude que les agriculteurs n'auront plus à payer un sou d'impôts sur le revenu, comprennent bien que le ministère ne tait pas cette fois-ci au vif dans le tarif. Les députés de l'Ouest ont néanmoins des gages substantiels à offrir à leurs électeurs. Ils ont applaudi M. Robb, car M. Robb les met en bonne posture dans leurs comtés. Ils pourront dire à leurs gens: "Nous avons insisté sur une couple de points et gagné ce que nous voulions, cette année." Ils voteront donc plus que jamais avec le ministère.

Et les conservateurs? Ils ont déjà commencé à dire que la réduction des droits sur les automobiles jettera sur le pavé des milliers d'Ontariens, parce que l'automobile américaine de prix moyen entrera au Canada en plus grand nombre que jamais et que les fabriques de ce côté-ci de la frontière fermeront leurs portes, vu l'absence relative de protection. A quoi les libéraux se préparent à riposter qu'ils accordent des remises importantes de droits aux fabricants ontariens sur les matières premières nécessaires à leur industrie et que ces remises compensent la réduction du tarif sur l'automobile d'importation étrangère. Il y aura tout un débat là-dessus. Pour le reste, l'embaras conservateur est concevable. Si la gauche s'oppose à la réduction de l'impôt sur le revenu, elle se mettra le contribuable à dos. M. Guthrie ne s'y oppose pas. Elle peut difficilement en chérir, non plus, demander plus que la droite ne donne; car celle-ci en réalité ne saurait pour l'heure raisonnablement consentir davantage.

Il reste les indépendants, — ceux qui n'envisagent pas le discours de M. Robb du point de vue électoral, mais du point de vue social.

Ils ont gagné certains points, — ainsi le ministre paraît mettre les gens mariés sous le régime de la communauté de biens, dans notre province, dans la même situation que les per-

sonnes mariées sous le régime de la séparation quant à l'impôt sur le revenu; ou du moins il fait un effort pour leur rendre justice; et c'est déjà quelque chose. Par ailleurs, le fait que la loi amendée accroît l'exemption des gens mariés et la porte à \$5,000 ajoute \$1000 à l'exemption dont bénéficieront les chefs de familles, en sus de ce dont ils bénéficiaient déjà, tandis que subsiste, l'exemption de \$500 par enfant de moins de 18 ans. En outre, les célibataires ayant des charges de famille sont traités comme des gens mariés, de même que les personnes tenant feu et lieu (householders, tenanciers), — ce qui veut dire par exemple qu'un curé vivant dans son presbytère a droit à une exemption de \$3,000, étant un tenancier.

Il y a bien une question de surtaxe et de supertaxe sur les revenus considérables qui n'est pas encore tirée au net et sur laquelle il y aura sans doute lieu de revenir, à ce qu'on peut voir; mais les dividendes, qui n'étaient pas taxés, le seront désormais dans le budget de chaque actionnaire, si la taxe des compagnies est réduite de 10 à 9% sur les profits annuels; d'autre part, ce budget est, du point de vue social bien plus acceptable que les précédents, puisqu'il soulage la moyenne des contribuables d'une façon sensible et fait un commencement de distinction entre les revenus qui sont le fruit du travail personnel et les revenus provenant de placements faits par d'autres et dont ils bénéficient sans qu'ils y soient pour rien. Il reste place pour de nouvelles améliorations, mais la trouée est faite.

De toutes façons, le budget Robb marque un sensible progrès sur ceux qui l'ont précédé. Les budgets de sir Thomas White, pendant la guerre, ont grevé de plus en plus lourdement les contribuables. Ceux de la période de démobilisation, de sir Henry Drayton à M. Fielding, ont ajouté aux charges des imposés. M. Fielding n'a guère desserré le lacet. Pour la première fois depuis 1915, un ministre des finances, au lieu de demander aux contribuables plus d'argent, plus de taxes, ou de leur conseiller de prendre patience et d'attendre, leur dit: "Le pire est fait, la cote est grave, nous prenons la pente moins dure, soufflez, j'ai moins besoin de vous."

Gardons-nous cependant de verser dans un optimisme déplacé. La situation se détend, mais elle reste sérieuse. Ne gaspillons pas l'argent qu'on nous laisse. L'industrie, les affaires, l'épargne en ont besoin. Et la prospérité, si elle monte à l'horizon, est comme le printemps que nous attendons, — elle ne luit pas encore comme elle devrait.

M. Robb l'annonce, mais c'est notre travail qui la fera. Travaillons et ménageons.

Georges PELLETIER

L'actualité

Les tabacs

Il n'y a pas dans le budget de M. Robb de détente sur les cigarettes. La différence de coût entre la cigarette fabriquée aux Etats-Unis et celle fabriquée au Canada est tellement considérable que la contrebande devient une industrie très profitable. Il est, du reste, à peu près impossible de l'empêcher.

On a pu croire que M. Taschereau s'était rendu à Ottawa la semaine dernière pour demander aussi une réduction de l'impôt sur les alcools. Mais il n'a pas obtenu de faveurs pour la Commission des liqueurs.

Pour les liqueurs alcooliques comme pour les cigarettes, la laze est tellement forte qu'elle encourage à la fois la contrebande et la fabrication illicite.

Mais les progressistes, qui inspirent en ce moment la politique du gouvernement, sont rigoureux. Bon nombre d'entre eux, comme nous le disions un jour au sujet de M. Drury, sont des fanatiques de la prohibition; et nous avons pu constater que le nombre de ceux qui fument est petit. Cela tient nous dit M. Drury au fait qu'il faut prendre des précautions quand on est cultivateur, pour éviter d'incendier les grandes remises de matières si inflammables. L'un de ses auditeurs le corrigeait: "Non ce n'est pas cela. Les femmes fument dans les villes mais elles ne fument pas à la campagne. Et nos femmes détestent le tabac ou elles voient une source de dépense, une pratique antihygiénique et sale pour la maison, un vice véritable. Et nous sommes soumis à nos femmes!"

M. Drury admettait qu'il "y a quelque chose là-dedans".

Il est évident que ces impôts sur le tabac et l'alcool sont des impôts somptuaires et dont on ne doit pas trop se plaindre, s'il était opportun de les abolir ou de les réduire c'est parce qu'ils manquent leur but.

Nous aurions voulu que le budget s'inspirât de conditions plus nationalistes. Nos cultivateurs ne sont pas comme les progressistes: ils fument et non seulement ils fument mais ils produisent du tabac — un tabac souvent excellent. On comprend difficilement comment il se fait qu'il n'ait pas plus de succès et que tant de fumeurs lui préfèrent des feuilles de chou à la mélasse et au miel. Le tabac en feuille ne paie pas d'impôt, mais le tabac haché — et personne aujourd'hui en ville ne se donne la peine de hacher lui-même son tabac au couteau — est imposé de vingt sous par livre.

Cette taxe, nous semble-t-il, devrait être réduite, sinon complètement abolie, de façon à encourager cette industrie domestique. Le bon marché constitue un attrait considérable.

Pourquoi nos députés des régions où l'on produit du tabac, ne demandent-ils pas cette détente?

NEMO

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Importantes réductions dans l'impôt sur le revenu

Elles prennent effet du 1er janvier 1925 — L'exemption des ménages sans enfant portée à \$3,000 au lieu de \$2,000, de même que celle des célibataires ayant des charges de famille et les tenanciers de bonne foi — Les célibataires exemptés jusqu'à concurrence de \$1,500 — Ou l'on payait \$100., on paiera \$30. — La réduction varie des trois quarts au tiers — Plus de timbres sur les reçus — Le retour au timbre de 2 sous pour tout le pays et les Etats-Unis — L'automobile bon marché bénéficie d'une sensible réduction de tarif, de même que l'automobile de ferme, de commerce et d'industrie — Une compensation aux fabricants — Divers remaniements intéressants — Rien pour les fabricants de tabac et de cigarettes — Les dividendes taxés

UN SURPLUS DE 22 MILLIONS ET TIERS — LA DETTE NATIONALE REDUITE

(Voir texte des résolutions de M. Robb en deuxième page)

Ottawa, 15. — Le discours de M. Robb n'a pas été long. Les habiles ministres de finances ne font pas de très longs discours du budget. Et M. Robb, cette fois-ci, avait de bonnes nouvelles à donner aux contribuables et paraissait pressé de les leur communiquer.

M. Robb a commencé par rappeler ce qu'on est nos finances depuis une couple d'années. Il a examiné celles de 1924-1925, celles de 1925-1926, et il a parlé laconiquement des finances prévues de 1926-1927.

Les finances passées — En mars 1925, M. Robb avait, à ce qu'il dit, sous-estimé les revenus totaux de l'année à la veille de finir et prévu des dépenses plus considérables qu'elles l'ont été en réalité. Les statistiques une fois vérifiées, il s'est trouvé que les revenus ordinaires dépassaient de 2 millions 800 mille dollars les prévisions de M. Robb, que les dépenses étaient moindres qu'il le pensait et qu'au lieu d'un accroissement de 13 millions de la dette nette du pays, il y avait en fin d'exercice une diminution presque insensible de la dette, mais réelle, puisqu'elle a été d'un tiers de million à peu près.

Pareillement, depuis mars 1925, nos finances se sont améliorées, dit M. Robb. Les chemins de fer canadiens ont vu augmenter leurs recettes, de même que les banques et les institutions financières. Les finances de l'Etat ont suivi cette marche. Les revenus de l'Etat fédéral atteindront, quand toutes les rentrées seront faites, 376 millions de 800 mille dollars; c'est, dit le ministre des finances, 30 millions de plus que de plus qu'à la fin de l'exercice précédent. Les revenus des douanes ont monté de 19 millions, ceux de l'accise, de plus de 4 millions et quart, pour les droits, de plus de 9 millions et demi pour les taxes, et la hausse a été de plus d'un million et demi aux postes. Les revenus totaux ont passé de 347 millions, au fiscal, au 1er avril 1925, à près de 377 millions à la date correspondante de cette année.

Comme les dépenses ordinaires n'atteindront pas 322 millions pour l'exercice clos le 31 mars dernier, il y a un surplus apparent de 55 millions en fin d'exercice. Il faut en déduire en dépenses à même le capital, tout près de 17 millions, et des dépenses spéciales d'un total de plus de 4 millions 150 mille dollars, cela ramène tout de suite ce surplus à moins de 34 millions. Rien que l'intérêt sur la dette, intérêt qui était de 12 millions 893 mille dollars en 1914, dépasse maintenant 130 millions par année, et non dettes de guerre absorbent en tout, à titre de charges fixes, intérêts compris, près de 164 millions par an dont font partie 118 des 130 millions à verser en intérêts sur la dette nationale.

Les impôts de guerre — Les impôts de guerre, c'est-à-dire toute la série des impôts créés au temps de la guerre pour faire face à une dépense de plus en plus grande, ont donné l'an dernier à peu près 44 millions et demi. Or l'intérêt et les charges fixes découlant de la guerre ont absorbé à peu près, en chiffres ronds 164 millions. On a dû prendre à même les revenus ordinaires 9 millions et demi pour couvrir l'écart entre ce que les impôts spéciaux ont donné et ce qu'il fallait. Cela a écorché le surplus apparent de 55 millions, réduit d'abord à 33 millions 800 mille dollars, de 9 autres millions et demi, ce qui le ramène au vrai à 24 millions. M. Robb a tout un passage où il dit que si nos dépenses de guerre n'absor-

Il y a des idées qui élèvent et vivifient, il y a des hommes qui sont des porteurs de lumière: nous les acclamons; il y a, par contre, des idées qui tuent et des hommes qui sèment autour d'eux des germes de mort; contre ces hommes et ces idées, il nous faut réagir, non seulement pour la défense de notre foi et de notre tradition catholique, mais pour la sauvegarde aussi de notre entité française.

Que resterait-il chez nous de force française, si le catholicisme ne l'avait constamment soutenue et protégée?

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

Et, précisément, parce que nous savons tout le bien qu'ils font, dont ils sont capables, nous trouvons deux fois effroyable qu'on refuse de leur laisser faire tout ce bien dans leur propre pays, et qu'on s'efforce de tarir les sources sacrées d'où coulent de pareils dévouements.

à mettre au compte de la dette nationale, 601 millions, dans lesquels on ne fait pas entrer le capital dépensé pour les anciens chemins de fer de l'Etat, — l'ancien Intercolonial.

L'année à venir, 1926-1927. — M. Robb prévoit que les revenus ordinaires seront plus considérables que par le passé. Et les dépenses prévues seront de 345 millions 771 mille dollars pour les services autres que ceux des chemins de fer, auxquels il faudra avancer peut-être 31 millions, en même temps que \$600,000 à la marine marchande. Il faut prévoir aussi des dépenses supplémentaires de 4 millions et demi. Cela fera une dépense totale approximative de 381 millions trois quarts.

Notre commerce. — Il a atteint, dans l'ensemble, un total de 2 milliards 258 millions l'an dernier, soit 380 millions de plus que pendant l'exercice précédent. Nos exportations dépassent nos importations et la balance de commerce, en notre faveur, a été de près de 402 millions 700 mille dollars au 31 mars 1926. M. Robb estime que le commerce interimpérial, du Canada avec les autres Dominions, la métropole et les colonies britanniques compte pour les neuf dixièmes dans cette balance favorable et qu'il est de notre devoir d'activer ce commerce dans l'Empire.

Les réductions d'impôts. — M. Robb en annonce plusieurs, à commencer par les coupures de l'impôt sur le revenu, qui sont considérables et s'appliquent aux revenus perçus en 1925. — ce qui veut dire que dès les mois-ci les contribuables feront une feuille d'impôts moindres que celles qu'ils ont adressées pour 1924. D'ici là, le ministère fera une différence entre les salaires et les revenus provenant de dividendes et de placements.

Voici un tableau comparatif qui fera saisir tout de suite la différence entre l'impôt sur le revenu frappant jusqu'ici un ménage sans enfant et celui qu'il paiera sur son revenu depuis le 1er janvier 1925. L'exemption additionnelle de \$500 par enfant de moins de 18 ans reste, l'exemption pour le célibataire est portée de \$1,000 à \$1,500, et celle du ménage sans enfant, du célibataire ayant quelque parent à sa charge, et tout citoyen qui tient feu et lieu, est portée de \$2,000 à \$3,000.

Au 1er avril 1926, le Canada se trouve à avoir déboursé en argent, (Suite à la page 2)

Le budget Robb en trente lignes

M. Robb annonce une réduction d'impôts annuels de 25 millions, comme suit:

- 1o Importantes coupures de l'impôt sur le revenu. Les gens mariés ne paieront qu'à compter de \$3,000 et les célibataires de \$1,500. L'exemption de \$500 par enfant de moins de 18 ans reste. La réduction prend effet même pour l'année 1925. Ou l'on payait \$40 on ne paiera rien; ou l'on payait \$80 on paiera \$20; ou l'on payait \$126 on paiera \$40.
2o Réduction de 35 pour cent à 20 pour cent et moins des droits de douane sur les automobiles à voyageurs de \$1,200 et moins, prix de détail, sur les camions, camionnettes et motocyclettes, et à 27 1/2 sur les autos de plus de \$1,200. Ceci prend effet dès aujourd'hui.
3o Abolition du timbre sur les reçus.
4o Retour au timbre à 2 sous, le 1er juillet 1926, pour les lettres au Canada et aux Etats-Unis.
5o Le tarif des douanes sur les importations des Antilles est diminué sur différents points de détail.
6o Le tarif de préférence britannique ne vaudra, du 1er janvier 1927, que sur les importations faites directement, sans transbordement par un port canadien.
7o Les dividendes des compagnies sont taxés chez ceux qui les reçoivent, comme leur revenu personnel.
Les fabricants de tabac, de cigarettes, de cigares, les importateurs et les fabricants d'alcools et de vins ne reçoivent aucun dégrèvement de taxes de douanes ou d'accise. Les fabricants d'automobiles canadiens touchent une remise de droits (drawback) moyennant certaines conditions.

G. H.

Resolutions budgétaires et tableau des impôts

IMPORTEMENTES RÉDUCTIONS DANS L'IMPÔT SUR LE REVENU

I. Il est résolu: Que le tarif douanier 1907, modifié en annexe au paragraphe de l'article 3 et en y substituant le suivant:

(1) Les taxes des droits de douanes, s'il en est, qui sont énoncés dans la première colonne: "Tarif de préférence britannique", s'appliquent aux produits naturels ou fabriqués des pays britanniques qui suivent, lorsque ces produits sont apportés sans transbordement, d'un port de l'un quelconque des pays britanniques jouissant des avantages du tarif de préférence britannique dans un port maritime ou fluvial du Canada;

a) Le Royaume-Uni;

b) La colonie britannique des Bermudes;

c) Les colonies britanniques habituellement appelées les Antilles anglaises comprenant: Les Bahamas, la Jamaïque, les Îles Turques et Caïques; les Îles du Vent, Antigua, Saint-Christophe-Nevis, Dominique, Montserrat et les Îles de la Vierge; les Îles du Vent, Grenade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie, les Barbades, la Trinité et Tobago;

d) La Guyane anglaise;

e) Les Indes anglaises;

f) Ceylan;

g) Les établissements des Détroits;

h) La Nouvelle-Zélande;

i) L'Union du Sud-Africain;

j) La Rhodésie du sud;

k) Toutes autres colonies ou possessions britanniques admises en la dite annexe A.

Canada, au bénéfice du tarif de préférence britannique, de la manière ci-après prévue:

Toutefois les marchandises ayant droit aux avantages du tarif de préférence britannique, jouissent de certains avantages, lorsqu'elles sont expédiées au moyen d'un connaissement direct à l'adresse d'un port désigné demeurant à un port spécifié du Canada, lorsque les dites marchandises, transférées à un port d'une colonie ou possession britannique, ne jouissant pas des avantages du tarif de préférence britannique, sont transportées sans autre transbordement à un port maritime ou fluvial du Canada.

II. Il est résolu que l'annexe A du tarif douanier 1907, telle que modifiée par le chapitre 15 des Statuts de 1913, le chapitre 47 des Statuts de 1919, le chapitre 27 des Statuts de 1921, le chapitre 19 des Statuts de 1922, le chapitre 42, des Statuts de 1923, et le chapitre 38 des Statuts de 1924, soit de nouveau modifiée en bifant de la dite annexe les Nos. 7, 20a, 22, 23, 28, 30, 32, 39b, 77a, 90, 134, 135, 438, 448, 590, 680a, les diverses énumérations de marchandises qui s'y rapportent et les divers taux de droits de douane, s'il en est, indiqués en regard de chacun des dix numéros, et en stipulant que les numéros, énumérations et taux de douane suivants, soient insérés dans la dite annexe A:

No. de l'article	Description	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
7.	Viande fraîche, n. d. la livre	2s	2½s	3½s
20.	Beurre tiré de l'amande du cacao, la livre	en franc.	2s	2s
22.	Préparations de cacao ou de chocolat en poudre	22½%	24½%	35%
23.	Préparations de cacao ou de chocolat et confiseries recouvertes de chocolat ou en contenant, le poids des enveloppes et des boîtes de carton compris dans le poids imposable, la livre	2½s	2½s	3½s
28.	Café vert, importé directement des pays de production et café vert acheté "en entrepôt" dans le Royaume-Uni, la livre	en franc.	3s	3s
30.	Gingembre et épices, non moulus, n. d.	en franc.	12½%	12½%
32.	Muscades et macis, entiers ou moulus	en franc.	17½%	20%
39b.	Arrowroot, la livre	en franc.	1½%	1½%
42a.	Sel de table fabriqué par l'addition d'autres ingrédients mais ne contenant pas moins de 90 pour cent de sel pur	5%	10%	15%
72b.	Graines d'arbres forestiers pour fins de reboisement seulement.	en franc.		
77a.	Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulues, les 100 lbs.	en franc.	\$1.50	\$2.00
90.	Fruits, savoir: Bananes, figues de Barbarie, ou plantains, ananas, grenades, goyaves, mangues, aïrelles (bleuets) fraises et framboises sauvages	en franc.		
90b.	Bananes	en franc.		
90c.	Bananes, lorsqu'elles sont importées du lieu de culture, par navires, directement d'un port canadien, par régime	en franc.	50s	50s
90d.	Bananes, d. par régime	en franc.	50s	50s
105a.	Le Gouverneur en conseil peut, par arrêté-en-conseil, étendre à l'item tarifaire 90b. de l'annexe A du tarif des douanes de 1907, l'énumération des marchandises et des droits des douanes, s'il y a, en mise en regard des item 90c et 90d dans l'Annexe A, ce qui suit:			
105b.	Bananes, lorsqu'elles sont importées du lieu de culture, par navires, directement d'un port canadien, par régime	en franc.	50s	50s
105c.	Bananes, d. par régime	en franc.	50s	50s
105d.	Le Gouverneur en conseil peut, par arrêté-en-conseil, étendre à l'item tarifaire 90b. de l'annexe A du tarif des douanes de 1907, l'énumération des marchandises et des droits des douanes, s'il y a, en mise en regard des item 90c et 90d dans l'Annexe A, ce qui suit:			
105e.	Bananes, lorsqu'elles sont importées du lieu de culture, par navires, directement d'un port canadien, par régime	en franc.	50s	50s
105f.	Bananes, d. par régime	en franc.	50s	50s
135.	Sucre supérieur en couleur au no 16, type de Hollande, et tout sucre raffiné de quelques espèces, qualités ou types qu'il soient, non couverts par le no 135 du tarif accusant au polariscopes au plus 98 degrés, les 100 livres	83s	\$1.50	\$1.50
135a.	Les droits variant suivant les degrés de polarisation jusqu'à 99 degrés alors qu'ils sont de	\$1.00	\$1.80	\$1.80
135b.	Toutefois, le sucre raffiné a droit d'entree, sur le tarif de préférence britannique, sur la preuve suffisante, aux yeux du ministre, des douanes et de l'accise, que ce sucre raffiné provient exclusivement du sucre brut produit dans les colonies et possessions britanniques et non autrement.			
135c.	Le sucre importé sous ce titre ne sera pas sujet aux droits spéciaux pour plus que trois quarts de sou par livre.			
135d.	Sucre supérieur en couleur au no 16, type de Hollande, lorsque importé par un raffineur de sucre reconnu, pour être raffiné seulement, en vertu des règlements du ministre de la douane et de l'accise et le sucre n. d. non supérieur en couleur au no 16, type de Hollande, écroulage de sucre ou coulage de sucre pendant le transport, mélangé ou mélangé concentré, tout fond de cuve, ou toutes compressions des mélasses, accusant au polariscopes plus de 56 degrés et pas plus de 76 degrés les 100 livres	20s 627	70s 851	70s 851
135e.	Les droits variant suivant une progression proportionnelle au degré de polarisation jusqu'à concurrence de 98 degrés, les 100 livres	36s 606	\$1.47606	1.47606
135f.	Le sucre importé sous ce chef ne sera pas sujet aux droits spéciaux.			
156b.	Amers d'angusture, le produit naturel ou fabriqué des colonies mentionnées à l'article 8a, du tarif des douanes de 1907, lorsqu'ils en sont importés directement, par navire dans un port canadien	\$5.00		
216a.	Acide crésylique, lorsqu'il est importé pour l'usage des manufacturiers seulement dans la fabrication des produits utilisés pour la désinfection, l'impression et la pulvérisation	en franc.	en franc.	en franc.
295a.	Silicate de zirconium	en franc.	en franc.	en franc.
384 b.	Feuilles de fer ou d'acier recouvertes d'étain, d'une catégorie ou d'une sorte qu'on ne produit pas au Canada	en franc.	en franc.	en franc.
438.	Locomotives ou voitures motrices pour chemins de fer et tramways	en franc.	5%	5%
438a.	Automobiles et voitures automobiles de toutes sortes	22½%	30%	35%
438b.	Automobiles à voyageurs seulement, dont la valeur de détail ne dépasse pas mille deux cents dollars, y compris l'équipement ordinaire; voitures automobiles et camionnettes automobiles (non destinées aux chemins de fer et aux tramways) servant à transporter les marchandises seulement; motocyclettes	12½%	17½%	20%

accessoires de trayeuses; machines centrifuges pour servir à l'essai des matières grasses du lait ou de la crème; pasteurisateurs servant à l'exploitation du lait; matériel électrogène à la culture seulement; soit: moteur, générateur, accumulateur, tableaux d'interrupteurs; tronçonneuses et autres instruments agricoles, n. d., et les parties complètes d'articles spécifiés dans cet item

453f.—Pièces en fonte ou en acier à l'état brut ou l'on n'a opéré que l'émouillage des barbes, lorsque importées par des fabricants de fusils de chasse pour être mises en usage dans leurs propres établissements industriels seulement, conformément aux règlements prescrits par le ministre des douanes et de l'accise

460a.—Lampes pour suspendre à la ceinture ou au front et leurs parties devant être employées dans les mines seulement, parties de lampes de strelite à l'usage des mineurs, n. d.

469b.—Machines et appareils et pièces de machines et appareils, devant servir à la production de l'huile brute ou crasse provenant de schiste, à l'exclusion de la force motrice

502d.—Montures de fusils ou parties antérieures pour fusils de chasse, en bois ou en métal, n'ayant pas subi d'autre transformation que le perçage et le cannelage, lorsque importées par des fabricants de fusils de chasse pour être employées dans la fabrication de fusils de chasse, à l'usine même

590a.—Cylindres et autres machines aviatrices ainsi que quelques pièces complètes, n. d., conformément aux règlements prescrits par le ministre des douanes et de l'accise

590c.—Moteurs ainsi que leurs pièces complètes lorsque importées pour servir dans l'équipement des machines aviatrices seulement

626a.—Chapeaux d'hommes et de garçons, en feutre brut, sans forme ou autre transformation, lorsque importés par des fabricants de chapeaux d'hommes et de garçons pour servir seulement à la fabrication de tels chapeaux dans leurs propres établissements industriels

664b.—Glycol d'éthylène, lorsque importé par des fabricants d'explosifs, pour être employé exclusivement dans leurs propres établissements à la fabrication de tels produits

680a.—Éponges, d'origine marine

Résolu que l'annexe B du tarif douanier de 1917, tel que modifié par le chapitre 38 des Statuts de 1924 soit de nouveau modifié en bifant le no 1031, la désignation des articles et le taux du drawback sur ledit numéro, et en décrétant l'insertion des numéros, désignation et taux de drawback de droits de douanes qui suivent à ladite annexe B:

Produits	Taux de drawback
Sucre	99%
1051 Déchets de soie artificielle ou déchets de soie de fibre artificielle dénommés au no 583a du tarif	80%
1052 Fil de soie artificielle ou filament dénommé au no 583aa, importés avant le 1er janvier 1926	80%
1053 Acétate de cellulose en poudre, importé après le 30 avril 1927 et avant le 1er novembre 1927	80%
1054 Fil dérivant de l'acétate de cellulose, filé à sec, et ayant qu'un seul brin, lorsqu'il est importé après le 31 octobre 1926 et avant le 1er août 1927	80%
1055 Matières, y compris toutes parties	80%
4 Résolu que toute mesure législative fondée sur la résolution no 1 sera censée être entrée en vigueur le 1er janvier 1927, et s'être appliquée aux articles importés sous le régime des dispositions de ladite résolution no 1 ou après cette date.	
5 Résolu que toute mesure législative fondée sur les résolutions nos 2 et 3 susdites sera censée être entrée en vigueur le 16 avril 1926 et s'être appliquée à tous les articles désignés dans les résolutions susdites, importés ou désentreposés pour la consommation, à ou après cette date, et s'être appliquée aux articles importés antérieurement et pour lesquels nulle déclaration d'entrée n'a été faite avant cette date.	
Résolu qu'il est expédient d'introduire une mesure modifiant la loi spéciale de guerre de 1915 sur le revenu, et d'établir:	
1. Que l'alinéa cinq de l'article trois de cette loi soit révoqué pour être remplacé par ce qui suit:	
2. Sur le montant du revenu en excédent de l'exemption statutaire, sur les premiers deux mille dollars, ou sur toute autre partie de ce somme ... 2%	

tion, soit modifié par l'addition de ce qui suit: "Poisons ou produits de poisons, mis en conserve mais non traités"

7.—Que l'annexe deux de cette loi soit modifiée en bifant les cinq dernières lignes relatives au gaz d'acide carbonique ajoutées auparavant à cette annexe par l'article douze du chapitre soixante-dix des Statuts de 1923.

8.—Que le remboursement du montant des taxes acquittées sous le régime des articles seize A, dix-neuf B, dix-neuf BB, et dix-neuf BBB, de cette loi soit autorisé à l'endroit d'un manufacturier, producteur, grossiste, jobber ou autre commerçant sur les marchandises vendues jusqu'à présent sous le nom de provisions de bord.

9.—Que tout décret basé sur l'alinéa premier de cette résolution devra entrer en vigueur le premier jour de juillet mil neuf cent vingt-six.

10.—Que tout décret basé sur les alinéas deux et huit de cette résolution devra être considéré comme étant entré en vigueur le seizième jour d'avril mil neuf cent vingt-six.

11.—Que tout décret basé sur les alinéas trois, cinq, six et sept de cette résolution devra être considéré comme étant entré en vigueur le seizième jour d'avril mil neuf cent vingt-six et devant s'appliquer à toute marchandise importée ou sortie d'entrepôt pour être consommée à cette date ou après cette date et devant s'appliquer aux marchandises antérieurement importées et au sujet desquelles il n'a pas été fait de déclaration d'entrée pour fins de consommation avant cette date.

RESOLU, Qu'il est expédient de modifier la loi spéciale des revenus de guerre 1917, en décrétant:

1. Que le montant du revenu net imposable soit porté à \$3,000 dans le cas d'une personne mariée ou tenant feu, ou de tout autre soutien de parent, tel que présentement défini dans la loi, et à \$1,500 dans le cas de toute autre personne;

2. Que quand son mari et son épouse ont chacun un revenu distinct excédant \$1,500, chacun jouira d'une exemption de \$1,500, au lieu de l'exemption précitée;

3. Que les parents peuvent s'entendre quant à la répartition de l'exemption pour chaque enfant à charge;

4. Que, par rapport au revenu de 1925, et chaque année subséquente, le taux de la taxe présentement imposée soit abrogé;

5. Que le taux de la taxe applicable aux corporations soit réduit de 10 p. c. à 9 p. c.;

6. Que le taux additionnel de 5 pour cent applicable aux revenus de \$5,000 ou plus soit abrogé;

7. Que le revenu d'une corporation privée (soit une corporation administrée par une seule personne ou sa famille dont le revenu provient de placement ou s'occupant de placement) sera censé être distribué chaque année, tel un dividende d'actions, et sera conséquemment imposable;

8. Que les frais ou les dépenses d'entretien des biens improductifs ou de l'actif non acquis pour les fins d'un métier, d'un commerce ou d'une profession, ou d'une obligation non contractée par suite d'un métier, d'un commerce, ou d'une profession ne seront pas déduits dans le calcul du revenu;

9. Que toutes avances ou distributions faites à un actionnaire d'une corporation sera censée être un dividende, dans la mesure où cette corporation a en disponibilité un revenu non distribué et ce dividende constituera le revenu de l'actionnaire pour l'année au cours de laquelle la distribution ou l'avance a été faite;

10. Que lorsqu'une corporation ayant en disponibilité un revenu non distribué réduit son capital-actif, dans la mesure où cette corporation a un revenu non distribué, le montant reçu par l'actionnaire par suite de la réduction du capital sera censé être un dividende et un revenu reçu par l'actionnaire;

11. Que lorsqu'une corporation ayant en disponibilité un revenu non distribué réduit son capital-actif, dans la mesure où cette corporation a un revenu non distribué, le montant reçu par l'actionnaire par suite de la réduction du capital sera censé être un dividende et un revenu reçu par l'actionnaire;

12. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

13. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

14. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

15. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

16. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

17. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

18. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

19. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

20. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

21. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

22. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

23. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

24. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

25. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

26. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

27. Que lorsqu'une personne ou des personnes détenant des actions d'une corporation qui a en disponibilité un revenu non distribué transfère ses actions ou une partie de ses actions à une deuxième corporation organisée en sa, ou à leur recommandation, ou dirigée par elles, ou elles, laquelle deuxième corporation reçoit subséquemment un dividende de la corporation mentionnée en premier lieu, et, avant, avant l'expiration d'une période de trois ans à partir de la date du dit transfert des actions, fait ou font servir le revenu ainsi reçu, en tout ou en partie, directement ou indirectement;

(Suite de la première page)

Revenu	On paie	On paie
\$1,000	Rien	Rien
1,500	Rien	Rien
2,000	Rien	Rien
2,500	40	Rien
3,000	80	Rien
3,500	120	80
4,000	160	120
4,500	200	160
5,000	240	200
5,500	280	240
6,000	320	280
6,500	360	320
7,000	400	360
7,500	440	400
8,000	480	440
8,500	520	480
9,000	560	520
9,500	600	560
10,000	640	600
10,500	680	640
11,000	720	680
11,500	760	720
12,000	800	760
12,500	840	800
13,000	880	840
13,500	920	880
14,000	960	920
14,500	1,000	960
15,000	1,040	1,000
15,500	1,080	1,040
16,000	1,120	1,080
16,500	1,160	1,120
17,000	1,200	1,160
17,500	1,240	1,200
18,000	1,280	1,240
18,500	1,320	1,280
19,000	1,360	1,320
19,500	1,400	1,360
20,000	1,440	1,400
20,500	1,480	1,440
21,000	1,520	1,480
21,500	1,560	1,520
22,000	1,600	1,560
22,500	1,640	1,600
23,000	1,680	1,640
23,500	1,720	1,680
24,000	1,760	1,720
24,500	1,800	1,760
25,000	1,840	1,800
25,500	1,880	1,840
26,000	1,920	1,880
26,500	1,960	1,920
27,000	2,000	1,960
27,500	2,040	2,000
28,000	2,080	2,040
28,500	2,120	2,080
29,000	2,160	2,120
29,500	2,200	2,160
30,000	2,240	2,200
30,500	2,280	2,240
31,000	2,320	2,280
31,500	2,360	2,320
32,000	2,400</	

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

DEMAIN

BEAU ET PLEIN DOUX... Anjourd'hui maximum 55. Minimum samedi 45.

L'enquête sur les douanes

ENCORE LA QUESTION DE LA GOELETTE "KENNEDY"

Toute la séance de ce matin a roulé sur ce sujet — La limite des trois milles — Les pressions politiques sont fortes

AJOURNEMENT A MARDI MATIN

Ottawa, 16, (D.N.C.) — M. C.-P. Blair, assistant du sous-ministre des douanes est le premier témoin à déposer, ce matin.

M. DOUCET INTERROGÉ

M. Doucet interrogé — Ce navire parti de Saint-Pierre-Miquelon pour Nassau, se détourne de sa route et fait escale à Halifax.

M. Stevens lui demande si le parlement était en session au moment où le rapport de M. Farrow, à ce sujet, a été fait.

M. Bennett dit que ce n'est pas lui qui est responsable si des amendes ont été remises. Il dit cependant qu'il est l'aviseur légal du ministre.

M. Bennett lit lui aussi, ou plutôt résume, l'interrogatoire auquel a été soumis le capitaine de la goélette Kennedy et le témoin dit qu'il en a pris connaissance.

M. Bennett se fâche — M. Bennett, dont la colère monte depuis le commencement, se fâche: — Pourquoi avez-vous présenté ce rapport?

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett insiste. Il présente les faits de la cause en les noircissant à plaisir. Le navire avait des documents faussés. Il était supposé se rendre à Nassau mais il ne s'y est pas rendu et se trouve n'indiquant pas qu'il avait l'intention de s'y rendre.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit que ce n'est pas lui qui est responsable si des amendes ont été remises.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

M. Bennett dit qu'il ne s'agit pas de la limite des trois milles, mais de la limite des douanes.

en deca de la limite des trois milles.

ASSERMENTATION DU JUGE WEIR

COMME JUGE DE L'AMIRAUTÉ — M. LE JUGE MARTIN PRÉSENTAIT — UN RECOMPTE DE VOTES DANS SAINT-EUSEBE

Le juge Weir, de la Cour supérieure, a été assermenté comme juge de l'amirauté, ce matin, par le juge Martin.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

ASSERMENTATION DU JUGE WEIR

ASSERMENTATION DU JUGE WEIR

COMME JUGE DE L'AMIRAUTÉ — M. LE JUGE MARTIN PRÉSENTAIT — UN RECOMPTE DE VOTES DANS SAINT-EUSEBE

Le juge Weir, de la Cour supérieure, a été assermenté comme juge de l'amirauté, ce matin, par le juge Martin.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

Le juge Bruneau a accordé ce matin, une requête pour le recomptage des votes dans le quartier St-Eusebe, à la demande de M. Alfred Mathieu, candidat défait par l'échevin Rich.

L'entrée en vigueur des réductions tarifaires

CELLES SUR LES AUTOMOBILES, SUR LA TAXE DE VENTE ET SUR LES CARTES A JOUER COMMENCENT AUJOURD'HUI

Ottawa, 16 (S.P.C.) — Les réductions au tarif prévues dans le discours du budget, au sujet des automobiles entrent en vigueur aujourd'hui.

Pour vous mesdames!

Les livres ci-dessous viennent de nous arriver. Collection BIJOU: volume broché de 200 à 350 pages, format 4 x 7, couverture en couleur.

Le juge Monet a condamné ce matin Jack Fera, coupable de s'être bécoté au Mont-Royal, jusqu'à concurrence de \$238 à \$50 d'amende ou à un mois de prison.

Le juge Monet a fait quelques remarques à propos de cette cause. Il a dit qu'il lui semblait fort curieux que les gérants de nos grands hôtels de Montréal qui sont sensés être des hommes d'affaires accordent confiance aveugle à leurs visiteurs.

MM. Lépine et Pollicard viendront à Montréal

MM. les professeurs Lépine et Pollicard, le premier, doyen de la faculté de médecine de l'Université de Lyon, le second, membre de cette même faculté, seront, jeudi prochain, les hôtes de la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

De Saint-Pacôme à Kamouraska

Québec, 16 (D.N.C.) — La Commission des services publics a reçu, hier, une requête de la Compagnie hydro-électrique de Kamouraska, qui désire construire une ligne de transmission de Saint-Pacôme à Kamouraska.

Il faut respecter les avocats

F. Sherwin s'est avoué coupable de tentative d'assaut sur M. R.-G. de Lorimier, c.r. avocat. Ce dernier a déclaré qu'il n'avait pris la poursuite que pour le principe de faire respecter les avocats dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Dr McDougald est de retour

Le président de la Commission du port, le docteur W.-L. McDougald, est de retour des Antilles et, ce matin, il se rendait à son bureau, au port. Aux représentants des journaux qui l'interrogeaient, le docteur McDougald a répondu qu'il n'avait aucune déclaration à communiquer, n'étant allé dans le sud que pour se reposer.

Le Prophète

Faute d'espace nous remettons à demain le compte rendu de la présentation du Prophète, au Forum, hier soir, par M. Frédéric Pelletier.

Neuf détectives comparissent

Dans l'affaire Dubreuil — L'enquête préliminaire aura lieu le 23

Les détectives Philippe Bélanger, Arthur Bélanger, le lieutenant Joseph Gauvin, les détectives Maloney, Théodule Therrien, Alfred Tourville, Emile Lapointe, Arthur Morin, Edmond Gauthier, ont comparu ce matin, en Cour de police accusés d'avoir tenté d'empêcher l'échevin Dubreuil de tenir une assemblée, dans le soubassement de l'église Saint-Etienne, en jetant des boules génératrices de gaz asphyxiants et d'avoir frappé Alexandre Sénécal à coups de poing et de chaise.

Le jury de la Cour du coroner a tenu Louis P. Forest, sous-entrepreneur, 347, boulevard Saint-Joseph, criminellement responsable de la mort de Joseph Turgeon, survenue mercredi dernier, dans une excavation, Turgeon a été broyé par un bloc de pierre pesant 2,500 livres, au coin des rues Compe et Saint-Marc. Turgeon a succombé hier à l'Hôpital Général.

Le coroner a déclaré accidentelle la mort d'Aldice Ethier, 18 ans, de Coteau Station, mort hier, deux jours après avoir été mordu par un verrou furieux. L'animal lui a enfoncé les crocs dans une cuisse, si profondément qu'il a été impossible d'atteindre le veine brisée et la victime a succombé à la perte de son sang.

Le coroner a déclaré accidentelle la mort de Maurice Jubinville, 20 ans, broyé à mort hier soir, lorsqu'il a été happé par un arbre de couche et lancé sur une poutre.

La glace les empêche de se rendre à Montréal — Québec, 16. — On croit que la glace empêchera les dix-huit transatlantiques qui sont actuellement en route pour Montréal de remonter le fleuve et que ces navires devront se rendre à St-Jean et à Halifax.

La Norvège est à Leningrad — Leningrad, 16, (S.P.A.) — Le grand dirigeable Norge qui a été construit en Italie pour servir à Ellsworth est arrivé ici. On est à lui poser trois nouveaux moteurs pour qu'il puisse accomplir sans encombre le reste de son voyage jusqu'à Spitzberg.

Ottawa contribuera-t-il? — Ottawa, 16, (D.N.C.) — M. Wilson, député de Vaudreuil-Soulanges, vient d'inscrire la question suivante au feuillet: — Puisqu'en vertu de la loi de pensions on verse à tous les citoyens de plus de 65 ans une somme proportionnelle à ce qu'ils ont versé pendant leur vie, pourquoi ne verse-t-on pas à ceux qui ont travaillé pour le gouvernement fédéral pendant leur vie une somme proportionnelle à ce qu'ils ont versé pendant leur vie?

Le juge Monet a condamné ce matin Jack Fera, coupable de s'être bécoté au Mont-Royal, jusqu'à concurrence de \$238 à \$50 d'amende ou à un mois de prison.

Le juge Monet a fait quelques remarques à propos de cette cause. Il a dit qu'il lui semblait fort curieux que les gérants de nos grands hôtels de Montréal qui sont sensés être des hommes d'affaires accordent confiance aveugle à leurs visiteurs.

MM. les professeurs Lépine et Pollicard, le premier, doyen de la faculté de médecine de l'Université de Lyon, le second, membre de cette même faculté, seront, jeudi prochain, les hôtes de la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

De Saint-Pacôme à Kamouraska — Québec, 16 (D.N.C.) — La Commission des services publics a reçu, hier, une requête de la Compagnie hydro-électrique de Kamouraska, qui désire construire une ligne de transmission de Saint-Pacôme à Kamouraska.

Il faut respecter les avocats — F. Sherwin s'est avoué coupable de tentative d'assaut sur M. R.-G. de Lorimier, c.r. avocat. Ce dernier a déclaré qu'il n'avait pris la poursuite que pour le principe de faire respecter les avocats dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Dr McDougald est de retour — Le président de la Commission du port, le docteur W.-L. McDougald, est de retour des Antilles et, ce matin, il se rendait à son bureau, au port.

Le Prophète — Faute d'espace nous remettons à demain le compte rendu de la présentation du Prophète, au Forum, hier soir, par M. Frédéric Pelletier.

Neuf détectives comparissent — Les détectives Philippe Bélanger, Arthur Bélanger, le lieutenant Joseph Gauvin, les détectives Maloney, Théodule Therrien, Alfred Tourville, Emile Lapointe, Arthur Morin, Edmond Gauthier, ont comparu ce matin, en Cour de police accusés d'avoir tenté d'empêcher l'échevin Dubreuil de tenir une assemblée, dans le soubassement de l'église Saint-Etienne, en jetant des boules génératrices de gaz asphyxiants et d'avoir frappé Alexandre Sénécal à coups de poing et de chaise.

Dans l'affaire Dubreuil — L'enquête préliminaire aura lieu le 23 — Les détectives Philippe Bélanger, Arthur Bélanger, le lieutenant Joseph Gauvin, les détectives Maloney, Théodule Therrien, Alfred Tourville, Emile Lapointe, Arthur Morin, Edmond Gauthier, ont comparu ce matin, en Cour de police accusés d'avoir tenté d'empêcher l'échevin Dubreuil de tenir une assemblée, dans le soubassement de l'église Saint-Etienne, en jetant des boules génératrices de gaz asphyxiants et d'avoir frappé Alexandre Sénécal à coups de poing et de chaise.

Ces Américains sont bien cotés — Le juge Monet a condamné ce matin Jack Fera, coupable de s'être bécoté au Mont-Royal, jusqu'à concurrence de \$238 à \$50 d'amende ou à un mois de prison.

En Cour du coroner — M. LOUIS FOREST TENU CRIMINELLEMENT RESPONSABLE DE LA MORT DE JOSEPH TURGEON — AUTRES VERDICTS — Le jury de la Cour du coroner a tenu Louis P. Forest, sous-entrepreneur, 347, boulevard Saint-Joseph, criminellement responsable de la mort de Joseph Turgeon, survenue mercredi dernier, dans une excavation, Turgeon a été broyé par un bloc de pierre pesant 2,500 livres, au coin des rues Compe et Saint-Marc. Turgeon a succombé hier à l'Hôpital Général.

L'enquête sur les douanes

Pourquoi M. Farrow a-t-il donné ordre de lever la saisie sur le "Kennedy"?

Le sous-ministre des douanes devra rafraîchir sa mémoire avant de répondre — Ce n'est pas M. Duff qui avait cautionné — Courte séance hier après-midi

(Par Emile Benoist) Ottawa, 15. — Les membres du comité d'enquête sur les douanes sont aussi députés et dans les grandes circonstances ils tiennent à être présents en Chambre. Pour entendre, cet après-midi, le discours du ministre des finances, M. James-A. Robb, présentant le budget, ils avaient convenu de ne se réunir qu'à 4 h. 30. Ayant raccourci la séance par le commencement, ils l'ont aussi raccourci par la fin. Un peu passé 5 h., l'ajournement était prononcé. Deux témoins seulement avaient été entendus, M. W. F. Wilson, chef du service préventif de la douane, et M. R. B. Farrow, sous-ministre des douanes.

On les a interrogés, tous les deux, à propos de la goélette Kennedy, saisie par les douaniers, dans le détroit de Northumberland, avec une cargaison d'alcool, et relâchée par la suite. M. Wilson n'a pas dit grand chose et M. Farrow non plus. Celui-ci en aura peut-être davantage demain car on a ajourné justement pour lui permettre de préparer sa réponse à une question fort embarrassante posée par M. R. B. Bennett. D'ici demain matin, M. Farrow pourra étudier à loisir un volumineux dossier qu'on lui a remis au sujet de cette affaire.

La goélette Kennedy, de la flotte de la Kennedy Steamship, de Lunenburg, N.-E., faisait vraisemblablement la contrebande de l'alcool entre les îles françaises, près de Terre-Neuve, et le Canada. En 1923, elle fut surprise par les douaniers dans le détroit de Northumberland. Sa cargaison de quelque huit cents caisses d'alcool fut saisie, transbordée sur un navire du gouvernement et transportée à Québec. Sur les instances du député de Lunenburg, M. William Duff, devenu assistant-orauteur des Communes, la goélette put bientôt reprendre la mer après avoir fourni un cautionnement de \$400. M. Duff avait fait valoir que la saisie avait été opérée en haute mer et non pas dans les eaux territoriales canadiennes. Plus tard, un an plus tard, la saisie fut levée complètement; la compagnie Kennedy reentra en possession de son alcool et obtint le remboursement de ses \$400. C'est M. Farrow qui en avait donné l'ordre dans une lettre dont la copie se trouve au dossier de l'enquête.

"Pourquoi avez-vous fait cela?" demande M. Bennett à M. Farrow.

"Le dossier que vous aviez sur cette affaire indiquant clairement que la goélette Kennedy était engagée dans le commerce de l'alcool, en violation des lois canadiennes. Vous aviez tous les renseignements que l'on trouve maintenant dans ce dossier quand vous avez signé la lettre recommandant que la saisie fut levée et que le cautionnement fut rendu. Pourquoi?"

M. Farrow répond tout de suite que la raison probable, c'est qu'il n'y avait eu aucune infraction à la loi. Rien ne prouvait qu'il y avait eu contrebande. Au moment de la saisie, la goélette se trouvait hors des eaux territoriales canadiennes, à plus de trois milles de la côte canadienne.

Avant d'en dire davantage cependant, le témoin tient à consulter le dossier. Il y a trois ans que cette affaire s'est passée et il veut rafraîchir sa mémoire. On lui passe le dossier mais comme il prend du temps à s'y trouver, M. Paul Mercier décide d'ajourner à demain matin.

M. Bennett répète sa question et dit à M. Farrow qu'il ne tient pas à l'embarrasser. Il veut simplement établir les responsabilités. M. Blair, l'assistant de M. Farrow, devra aussi consulter le dossier et se tenir à la disposition du comité demain.

Me Calder, qui connaît bien le dossier, indique au témoin les principales pièces qu'il devra lire pour se remettre au courant. Auparavant, M. Wilson, le chef du service préventif de la douane, avait produit quelques lettres, entre autres une de M. William Duff, demandant, au nom de la compagnie Kennedy, le remboursement du cautionnement. C'était après la levée de la saisie sur la goélette et sa cargaison. Les autres documents ont trait à la goélette au moment de la saisie. Il ressort de cela que des marins n'ont pu établir que la goélette se trouvait alors dans les eaux canadiennes.

A la fin de la séance, M. Paul Mercier a donné lecture d'une dépêche qu'il venait de recevoir de Lunenburg, N.-E. Le secrétaire de la compagnie, M. A.-C. Adams, informe que c'est lui et non M. Duff qui a donné un chèque de \$400, comme cautionnement, afin que la goélette Kennedy pût reprendre la mer, après avoir été saisie.

NOS POSSIBILITÉS COMMERCIALES

CONFÉRENCE DE M. F. A. GOVERT AU DEJEUNER DE L'ASSOCIATION DE PUBLICITÉ, MERCREDI

L'Association de publicité de Montréal donnait, mercredi midi à l'hôtel Mont-Royal, son déjeuner hebdomadaire. Une centaine de membres environ y assistaient. M. A.-N. Sainte-Marie présidait. Après les remarques d'usage, ce dernier présenta aux membres le conférencier du jour dans la personne de M. F. A. Govert, président du "Confédération Club".

L'orateur avait choisi comme sujet "Les possibilités commerciales du Canada à l'extérieur". D'après moi, dit d'abord M. Govert, le Canada possède les plus riches ressources industrielles et commerciales de l'Amérique du Nord; mais il ne sait pas les exploiter suffisamment pour faire une importation de ses produits comme il le pourrait. Notre pays pourrait, par la grandeur de ses territoires et le nombre de ses forêts, faire un commerce considérable à l'extérieur, dont les revenus seraient des plus tangibles. Le malheur est que nous ne produisons pas assez; nous devrions faire plus de marchandises, développer nos richesses du sol davantage, faire une plus forte exploitation de nos forêts et nous verrions que nous ne pourrions pas fournir assez pour l'exportation de nos produits qui s'accroîtraient continuellement.

Nous avons trop négligé de cultiver nos industries dans leur pleine mesure, mais il est encore temps de nous reprendre et je vous assure que les possibilités commerciales du Canada sont des plus brillantes, si les moyens pour les développer sont bien observés. Donc, à l'oeuvre pour la prospérité commerciale du Canada; cultivons nos richesses, réparons-les dans l'univers et l'exportation canadienne fera sa marque dans le monde.

LA MORT DE M. GEORGE HAM

L'ANCIEN PUBLICISTE EN CHEF DU PACIFIQUE CANADIEN VIENT DE MOURIR A L'AGE DE 79 ANS.

Le colonel George Henry Ham, journaliste, pendant 25 ans, publiciste en chef du Pacifique Canadien, est décédé, à 1 heure et 15 minutes, ce matin, à sa résidence au no 288, avenue Harward. Il était âgé de 79 ans.

Il naquit à Trenton, le 23 août, 1847, fils d'un médecin de campagne. Il fit ses études à Whitby, et à l'Université de Toronto. A 14 ans, il s'enrôla dans la milice canadienne. C'était en 1861, alors que l'affaire de Trent causait beaucoup d'excitation. Il s'enrôla de nouveau en 1886 et 1870 pour servir contre les Fénians. Il fut créé colonel honoraire en 1914, pour services rendus dans le transport des troupes.

Il entra dans le journalisme par le *Whitby Chronicle*. Il entra successivement dans le personnel de journaux de Guelph, d'Uxbridge et de Toronto. En 1875, il va dans l'Ouest, entre à la *Free Press* de Winnipeg, en devient le directeur. Il fonde la *Tribune*, devient écrivain, syndic d'écoles. En 1885, lors de la révolte du Nord-Ouest, Ham agit comme correspondant du *Toronto Mail*. En 1891, il rencontre sir William Van Horne à Winnipeg qui lui offre le poste d'agent des voyageurs sur le Pacifique. Depuis lors, Ham ne cessa de monter en grade, et acquiert une réputation mondiale, par ses voyages. En 1914, il fut obligé de se retirer pour raisons de santé.

M. Ham est l'auteur de plusieurs livres notamment "The New West", "The Filling of the Gods" et un volume sur le Frère André.

Recomptage dans Ville-Marie

Le juge Panneton a ordonné hier après-midi, un recomptage des votes dans l'élection municipale de Ville-Marie, à la requête de M. Tancredi Fortin, adversaire de l'échevin Brodeur. Le recomptage aura lieu lundi, à 10 heures du matin, dans la chambre 2 du palais de Justice. M. Fortin prétend que nombre de votes marqués en faveur de M. Brodeur étaient illégaux, que d'autres ne sont pas initialement et que plusieurs bulletins jetés en faveur du candidat adversaire ont été illégalement rejetés. Mes J.-P. Lanctôt et Hamelin représentent M. Fortin. Ils sont à préparer une requête pour un recomptage des votes dans le quartier Saint-Eusèbe, à la requête de M. Alfred Mathieu, contre l'échevin Riel.

Le service du C.P.R. sur les Grands Lacs

Winnipeg, 16 — Le Pacifique Canadien vient de faire connaître le programme de son service des grands lacs. D'après ce programme le Manitoba partira de Fort William et se mettra en route pour Owen Sound le 6 mai et fournira ensuite un service hebdomadaire jusqu'à la fin de septembre; le *Keewatin* commencera le 22 mai le service Fort William-Port McNicoll, auquel est aussi affecté l'*Asiniboia*. Ce service est semi-hebdomadaire. A partir du 15 juin, un train spécial sera attaché au service des vapeurs de Fort William. Jusqu'à cette date, il n'y aura qu'un wagon spécial pour Fort William.

LETTRES DE FADETTE

3ème et 4ème séries, 55c franco 5ème série 80c franco Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

Le mouvement des navires

Le *Marloch*, du Pacifique Canadien, doit arriver à Saint-Jean de Malo. Le *Matagama*, du Pacifique Canadien, doit arriver à Saint-Jean demain. Ce paquebot vient de Liverpool. Le *Bourdonnais*, de la compagnie générale transatlantique, arrive à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient de Bordeaux. Le *Berengaria*, de la compagnie Cunard, doit arriver à New-York demain. Ce paquebot vient de Southampton. Le *Mauretania*, de la compagnie Cunard, doit arriver à New-York demain. Ce paquebot vient de Southampton et de Cherbourg. Le *Conte Rosso*, du Lloyd Sabaudo, doit arriver à New-York demain. Le *Colombus*, du Lloyd allemand du nord, doit arriver à New-York demain.

Quand vient l'été

Je me demande quels sont vos projets pour l'été qui vient. Peut-être choisirez-vous une villégiature sur le bord du lac avec trajet quotidien par chemin de fer; peut-être encore vous contenteriez-vous des fins de semaines pour passer un joyeux dimanche, trouvant ainsi un regain de vitalité du samedi au lundi, loin des pavés, de la chaleur et de la poussière, sur un sol plus agréable, sous un ciel plus serein, dans un décor verdoyant. Certains endroits s'offrent à votre choix; mais, proches ou distants, assurez-vous qu'ils sont desservis par le chemin de fer Pacifique Canadien. Si vous songez à avoir une maison d'été, ne manquez pas de la choisir sur le parcours du Pacifique Canadien et de vous assurer ainsi un bon service de trains. Pour renseignements quant aux taux, horaires, retenue de places,

s'adresser à n'importe quel agent de billets du chemin de fer Pacifique Canadien ou M. F. C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue Saint-Jacques, téléphone Harhour 4211. (réc.)

Nouveau registraireur à Plessisville

Québec, 16. — Un arrêté ministériel signé par le lieutenant-gouverneur en conseil, hier, a nommé M. Ovide Savoie, registraireur du district de Mégantic, à la place de M. P. Allys Roberge, démissionnaire. Le bureau du nouveau registraireur sera à Plessisville. Des arrêtés ministériels ont nommé les juges de paix suivants: M. J.-E. Piché pour Pontiac, Philippe Leclerc pour Montréal, Zoltique Fillion pour Hull, et H. M. Gall pour Terrebonne.

Montréal autorisé à emprunter \$1,000,000

Québec, 16. — Parmi les arrêtés ministériels signés hier, il en est un qui autorise la cité de Montréal à emprunter \$1,000,000 pour ses travaux publics. Des autorisations semblables ont été données à Hull pour \$200,000, à Verdun pour \$250,000, à Québec pour \$125,000, et à Compton pour \$25,000. L'heure d'été a aussi été approuvée par un arrêté ministériel pour les villes de Québec et de Lévis.

Quel est l'abonné . . .

qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.



L'art du Brasseur



I l'on pouvait se procurer des recettes pour faire de la bière, il y aurait peu ou point de différence entre les produits que l'on en obtiendrait.

Le marché où se vend la matière première, sous forme de houblon, orge, malt, etc., est le même pour tous les brasseurs. De la façon dont cette matière première est employée dépend le succès de toute marque de bière connue. L'analyse d'une bière quelconque ne peut révéler sa méthode de fabrication. Personne ne peut faire une bière qui soit identique à la DOW OLD STOCK ALE, parce que son succès, c'est NOTRE SECRET.

La superbe brasserie qui vient d'être terminée est un hommage rendu à la popularité des BIERES DOW. Elle a été construite pour répondre à la demande sans cesse grandissante pour une bière parfaite sous tous les rapports.

DOW Old Stock Ale Mûrie à Point Prime par la Force et par la Qualité

Nouvelle réserve forestière dans la région du Saint-Maurice

Québec, 16 — M. Honoré Mercier, ministre des terres et forêts annonce la création d'une réserve forestière dans le district du Saint-Maurice.

Cette réserve qui aura une superficie de 2,500 milles carrés, est la plus importante qui ait encore été créée depuis que la Législature a adopté, il y a deux ans, des mesures pour la conservation de nos forêts. D'après la loi qui régit ces réserves, le gouvernement peut de temps à autre par arrêté ministériel réserver une certaine superficie

des forêts dans les divers districts de la province qui sont peu propres à l'agriculture. La nouvelle réserve qui vient d'être créée est située sur les rives du Saint-Maurice à un endroit où toute exploitation agricole serait fort difficile actuellement.

Le ministre des terres et forêts a le droit d'en louer une partie pour la coupe du bois pour une période n'excédant pas cinq ans aux détenteurs de limites à bois dont les moulins, sont situés à proximité et qui manquent de bois pour les exploiter.

L'impôt sur le revenu

DEMANDES D'EXEMPTIONS FORMULEES PAR LE CERCLE DES VOYAGEURS DE COMMERCE D'OUTREMONT

Voici la copie d'une lettre que le Cercle catholique des Voyageurs de commerce d'Outremont a adressée à M. Cardin, ministre de la marine et des pêcheries:

Outremont, le 14 avril 1926. Messieurs l'Honorable J.-P.-A. Cardin, ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa, Ontario. Monsieur le ministre, Il est grandement question à Ottawa du remaniement des impôts. Le Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce d'Outremont a l'honneur de compter sur vous pour appuyer et faire adopter toute mesure qui serait de nature à rendre plus équitable l'imposition des taxes aux différents contribuables du pays, et plus particulièrement la loi de l'impôt sur le revenu.

Nous désirons qu'une exemption de \$500.00, ou plus, soit accordée au père de famille, pour chacun de ses enfants mineurs, c'est-à-dire, n'ayant pas encore 21 ans révolus. La loi actuelle n'accorde l'exemption que pour les enfants au-dessous de 18 ans. Or à 18, 19, et 20 ans, les enfants sont encore, la plupart du temps, à la charge de leurs parents, à qui incombent encore tous les devoirs des parents envers leurs enfants. Les personnes mariées sous le régime de la communauté de biens devraient aussi jouir des mêmes avantages dont jouissent celles mariées sous le régime de la séparation de biens, ce qui n'existe pas suivant la loi en cours.

Nous espérons fermement, Monsieur le ministre, que vous ferez tout en votre pouvoir pour obtenir ce que nous demandons, et davantage, et nous vous prions de bien vouloir agréer l'hommage de notre haute considération.

Le Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce d'Outremont.

Craignez la majoration!

Ami lecteur, si vous êtes prudent vous ferez maintenant vos achats de livres. Le désarroi financier en France détermine un relèvement des prix, cependant que nos douaniers, à cause de la dévaluation du franc, estiment les ouvrages au coût de fabrication en Angleterre. C'est un mode très arbitraire et, ordinairement très injuste. Quel qu'il en soit les livres coûtent de plus en plus cher et une majoration prochaine s'annonce. Elle n'affectera pas évidemment les livres qui sont déjà sur nos rayons. Profitez-en donc pour commander maintenant. Mais ne placez pas ailleurs que chez nous vos commandes de livres de réimpression aux prix les plus bas possibles. Le catalogue sera prêt dans un mois environ.

Voici une liste qui s'adresse spécialement aux lectrices. Nous leur conseillons de choisir parmi ces livres neufs à prix d'occasion.

- Romans à 18s. franco. COEUR DE SCEPTIQUE — Henri Ardel. UN CONTE BLEU — Henri Ardel. LE MAL DU PAYS — Alguesperse. SOEUR ALEXANDRINE — Champol. CAS DE CONSCIENCE — Champol. LEUR VIEILLE MAISON — Regnes-Monlaur. Collection BIJOU, 25s. l'exemplaire, \$2.50 la douzaine, franco. FLEUR DE MONTAGNE — Marie Le Mière. LES SECRETS DE VANDEURE — Marie Le Mière. LES MAITRES DU BAS LANDROUS — Florence O'Neil. LE FRANC-MACON DE LA VIERGE — Fl. Bouhours. FIDELITE — Louis Riendé. HEUREUX LES JUSTES — Mario Donat. LES OISEAUX SUR LA BRANCHE — Jean Vézère. L'AUBE NOUVELLE. — Gaspard de Weede. LES DEUX VOIES — L. Ottobro. NI L'UN NI L'AUTRE — Mgr Benson. L'ÉGLANTINE ET LE GENET — René Daverns. Services de Librairie du Devoir, 380, Notre-Dame est, Montréal.

Quel est l'abonné . . .

qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.

L'HEURE D'ÉTÉ A MONTRÉAL

LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCERA SOUS PEU SUR CETTE QUESTION. — L'ATTITUDE DE L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS

Le projet d'établir encore cette année l'heure d'été à Montréal est en suspens au conseil municipal depuis un mois; on n'a voulu rien décider avant les élections d'avril.

Les échevins, les anciens comme les nouveaux, semblent tous favorables à l'heure d'été, qui serait en vigueur depuis le 2 mai jusqu'au 26 septembre.

Rien n'indiquait toutefois que le conseil prendra une décision définitive sur le sujet, à sa première réunion, lundi prochain. Bien des matières plus importantes vont absorber nos édiles, entre autres la nomination du comité exécutif et du leader du conseil. Il faudra donc attendre à une autre séance, et ce la retardera d'autant les démarches officielles pour l'adoption de l'heure d'été; l'an dernier, le conseil municipal avait adopté le changement de l'heure, dès les débuts du mois de mars pour le mettre en vigueur le 3 mai.

Mais, faute d'une décision du conseil, l'Association des Manufacturiers canadiens a pris les devants et a adopté l'heure d'été dans toutes les villes où ses membres sont établis. Elle a entrepris les démarches voulues auprès des conseils municipaux pour que l'heure soit uniforme partout. Les chemins de fer ont déjà fait préparer des horaires spéciaux pour les mois d'été, en accord avec le changement de l'heure.

Ecole St-Jean-Berchmans

Ce soir à 8 h. 30 les anciens élèves, réunis dans la salle de l'école, rue Chambord, choisiront les membres du Comité chargé de préparer une réunion générale de tous les anciens.

Il y aura 40 ans cette année que l'école paroissiale de l'Immaculée-Conception a été fondée par les Révérends Pères Jésuites.

Connue d'abord sous le nom de St-Grégoire-le-Thaumaturge, cette école est devenue l'école St-Jean-Berchmans le 3 novembre 1894, lors de l'inauguration de la bâtisse actuelle.

Afin de ne pas laisser passer inaperçu ce 40^e anniversaire, les anciens ont organisé un concert pour le commencement de l'été.

Ils comptent rencontrer dès ce soir un bon groupe de vieux camarades pour tracer ensemble les grandes lignes du programme des fêtes.

Il lui faut subir l'épreuve

La qualité de tout service ferroviaire doit subir l'épreuve d'une enquête rigoureuse et de la mise à l'épreuve. L'International Limited qui circule entre Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, London, Detroit et Chicago subit depuis vingt-six ans cette épreuve et est réputé le train donnant le meilleur service au Canada.

L'installation, dans le wagon-observatoire-bibliothèque de ce train, d'un radio qui vous donne les cotes du marché, les nouvelles et aussi les auditions, démontre que le chemin de fer National du Canada a à cœur de maintenir la supériorité de ce service.

Voyagez par le chemin de fer National du Canada. M. O. Dafoe, agent des voyageurs en ville, 230, rue St-Jacques, Main 4731, se fera un plaisir de retenir vos places, etc. (réc.)

La mort du juge Hackett

CONDOLEANCES DU BARREAU DU DISTRICT DE BEDFORD

Sweetsburg, 16. (Spécial au Devoir) — Une assemblée spéciale de tous les membres du barreau du district de Bedford, a été convoquée au palais de justice de Sweetsburg, le 13 avril 1926, pour adopter une résolution de sympathie et de condoléances, à l'occasion de la mort de M. le juge M. F. Hackett, survenue le jour précédent.

Étaient présents, MM. F.-X.-A. Giroux, C.R., A. J. E. Leonard, G. P. England, R. F. Stockwell, C.R., W. F. Bowles et L.-A. Giroux. Étaient aussi présents: le magistrat du district, J.-H. Lemay, le protonotaire T. Biron, le shérif, C. B. Jameson, J. McCabe, Eugène Messier et Arthur Jameson, autres officiers du palais de justice.

Il est proposé par M. A. J. E. Leonard, secondé par M. W. F. Bowles, que M. C. B. Jameson préside l'assemblée. Motion adoptée.

Le président invite le magistrat J.-H. Lemay et subséquemment, le protonotaire T. Biron, ainsi que les avocats présents à exprimer leurs sentiments. Il est ensuite proposé par M. F.-X.-A. Giroux, secondé par George P. England et adopté unanimement, que les remarques élogieuses exprimées par les différents personnes présentes, soient résumées dans une résolution avec instruction au secrétaire d'en remettre une copie à la famille Hackett et aux journaux.

Décès du capitaine Bourassa

Nous apprenons la mort du capitaine Toussaint Bourassa, survenue, hier matin, à sa résidence, 92 rue Cherrier est. M. Bourassa est mort subitement d'une syncope, entouré de toute sa famille. Il était âgé de 74 ans et six mois.

Survivent au défunt huit fils: Rodrigue, Emile, Héroule Thomas, Gustave, Aubert, Gaston, Paul et deux filles: Mme Joseph Girard, née Laura; Martha, Blanche et Aline.

M. Bourassa naquit à Laprairie en 1851 et passa en cet endroit toute sa jeunesse. Il fut maire de cette ville en 1890 et quitta ensuite sa place natale en 1894 pour venir s'établir à Montréal avec toute sa famille. Il fut longtemps capitaine du "Laprairie" qui faisait alors le service de transport entre Montréal et Laprairie. En 1892, il fut nommé assistant-maire du port de Montréal et quelques années plus tard il en était le premier assistant. Il devint ensuite, en 1912, maître du port de Montréal, poste qu'il garda jusqu'en 1922 pour prendre alors sa retraite.

Ses funérailles auront lieu, lundi prochain, le 19 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Louis de France.

M. le chanoine Lafleche prend du mieux

Grand'Mère, 16. (D.N.C.) — Sa Grandeur Mgr F.-X. Glouffer accompagné de Mgr Paquin, de l'évêché des Trois-Rivières, ainsi que M. le Dr Normand, des Trois-Rivières, a rendu visite dernièrement à M. le Chanoine Lafleche, retenu à sa chambre par une grave maladie.

On nous communique l'heureuse nouvelle que notre vénéré curé prend un peu de mieux.

Vente de charité à Saint-Edouard

Les dames patronnesses de l'Hospice Morin organisent au profit de leur oeuvre une grande vente de charité pour la semaine du 19 au 24 avril.

Les magnifiques objets, gracieusement offerts par les amis de l'oeuvre, seront exposés dans la grande salle de l'école Morin (6521, Saint-Denis) et chaque jour de 3 heures à 11 h. p.m., nombre de ces objets de valeur seront mis en vente ou en tirage. Chaque soir il y aura programme musical et attractions diverses.

Tous sont cordialement invités à visiter la salle d'exposition et à contribuer ainsi au développement d'une oeuvre si nécessaire.

Salle ouverte tous les jours de 3 h. à 11 h. p.m. Entrée gratuite. Mardi et Jeudi, de 3 h. p.m. à 11 h. y aura partie de cartes dans la salle d'exposition. (Comm.)

Un monument au chanteur Noté

Paris, 16 — Le célèbre chanteur Noté, qui fut une des étoiles de notre Académie nationale de musique, aura son monument, dans sa ville natale, à Tournai, sur la place Roger-de-la-Pasture. Aucune maquette n'a pu encore être choisie. Divers projets seront examinés par le Comité et le conseil municipal.

La réunion mensuelle des manufacturiers

L'Assemblée et le dîner annuels de l'Association des manufacturiers canadiens (section de Montréal), aura lieu le 3 mai, à l'hôtel Windsor. Sir Esme Howard, ambassadeur anglais à Washington, sera l'hôte d'honneur et le principal orateur.

À l'assemblée hebdomadaire du conseil de l'Association, tenu hier après-midi, il a été unanimement décidé que tous les manufacturiers membres de l'Association, appliqueraient l'heure avancée dans leurs établissements à partir du 2 mai jusqu'au 26 septembre.

Les routes sont en mauvais état

Les routes provinciales ne sont pas encore ouvertes. Elles ne seront vraisemblablement pas ouvertes avant un mois. Cependant la route Montréal-Sherbrooke est actuellement ouverte jusqu'à Marieville et la route Montréal-Lachute par Ste-Rose jusqu'à St-Eustache. Les routes à l'ouest de l'île de Montréal et sur la rive sud de l'île Jésus sont ouvertes jusqu'à Laval sur le Lac.

Permis nécessaires pour aller en forêt

Québec, 16. — Le département des terres et forêts vient d'envoyer à tous les curés de la province, une lettre circulaire, pour qu'ils engagent leurs paroissiens à se procurer des permis s'ils veulent voyager dans la forêt, l'été prochain, et qu'ils leur expliquent que le but du permis n'est pas du tout de les empêcher de voyager dans la forêt mais simplement de mettre le département à même de faire retomber les responsabilités d'un incendie sur qui de droit.

Le département sera subdivisé en trois sections respectivement provinciale, régionale et de district. On prétend que 90 pour cent des incendies de forêts sont allumés par des hommes et donc susceptibles de prévention.

La mort de Fred McFie

Le coroner MacMahon a déclaré accidentelle la mort de Fred McFie, hôtelier, de Saint-Armand, noyé dans le canal Lachine. L'autopsie n'a rien révélé qui puisse conduire la police à la théorie d'un assassinat.

Broyé à mort

Maurice Jubinville, 20 ans, 3852, rue Parthenais, a été broyé à mort, hier après-midi à la carrière Bélanger, 3565, rue Masson. Il a été entraîné sur une courroie et happé par une grande roue. Il a eu la tête fracassée sur une outre et les bras et les jambes brisées.

Narcomanes condamnés

Le juge Cusson a trouvé Dollard Lalonde et Georges Dezuel, chauffeur de taxi, coupables d'avoir porté des narcotiques. Il a condamné Lalonde à 15 mois aux travaux forcés et Dezuel à neuf mois de prison.

BAYER VÉRITABLE ASPIRIN

Reconnu sûr par des millions et prescrit par les médecins contre NÉURALGIE, MAUX DE TÊTE, RHUMES, DOULEURS, MAUX DE DENTS, LUMBAGO, NAUSEAUX, MÈCHES, RHEUMATISME

N'AFFECTE PAS LE COEUR

Sûr — N'acceptez que le paquet "Bayer" qui contient le modèle d'emploi approuvé. Boîtes facilement maniables de 12 tablettes. Aussi boîtes de 24 et de 100 chez les pharmaciens.

Aspirin est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture de Monocellulose de salicylate (acide salicylique d'acetyl "A.S.A.")

LES LIVRES DE PRIX

Quelques aubaines

Nous prions les maisons d'enseignement et les commissions de ne pas placer leurs commandes avant d'avoir reçu notre catalogue qui paraîtra en mai.

Par suite du fait que nous avons placé d'importantes commandes en France, avant la stabilisation du franc, nos clients auront le bénéfice de prix exceptionnels. Ces livres arriveront par le premier bateau vers le 1er mai.

En attendant, nous offrons pour livraison immédiate les aubaines suivantes. (Quantité limitée; prière de commander sans retard.)

- PRIX D'HONNEUR: MON EXPÉDITION AU POLE SUD, par Shackleton, 400 pages, 8 1/2 x 12, relié toile, valeur 2.50... 1.60. UNE TACHE D'ENCRE, par René Bazin, 8 1/2 x 12, 288 pages, reliure toile, valeur 2.00... 1.40. ROBINSON SUISSE, 8 1/2 x 12, 76 gravures, 16 hors-texte en couleurs, couverture illustrée, dos toile, valeur 1.50... 90. ROBINSON CRUSOE, comme ci-dessus, valeur 1.50... 90. OUVRES DE MADAME DE SEGUR, format 4 1/2 x 7, toile rouge, tête dorée, illustré, 19 titres, valeur 1.25... 75. OUVRES RELIÉS: Cartonage, simili-toile et toile, tranche dorée. Série 21—Format 10 x 7, 368 pages, 2 titres, valeur 1.50... 1.00. Série 22—Format 6 1/2 x 10, 240 pages, 2 titres, valeur .85... 45. Série 23—Format 6 x 9 1/2, 160 pages, 1 titre: Passe-temps scientifique, jaquette, valeur .50... 35. Série 31—Format 10 1/2 x 7, 304 pages, 4 titres, jaquette, valeur .85, 85. OUVRES BROCHES: Sous couverture en couleur, de fantaisie. Série 22—Format 6 1/2 x 10, 240 pages, 5 titres, valeur .50... 40. Série 21—Format 7 x 10, 368 pages, 4 titres, valeur .80... 60. Série 23—Format 6 x 9 1/2, 160 pages, une dizaine de titres, valeur .35... 25. Série 24—Format 6 1/2 x 9, 144 pages, 14 titres, valeur .30... 20. Série 31—Format 7 x 10, 304 pages, 12 titres, valeur .70... 50. Série 32—Format 6 1/2 x 9 1/2, 192 pages, 12 titres, valeur .50... 35. Série 42—Format 8 1/2 x 5 1/2, 240 pages, 20 titres, valeur .40... 30. Série 43—Format 6 x 8, 192 pages, 18 titres, valeur .35... 25. Série 44—Format 5 1/2 x 8 1/2, 168 pages, 25 titres, valeur .25... 18. Série 51—Format 7 1/2 x 5 1/2, 144 pages, 4 titres, valeur .20... 12. Série 53—Format 8 x 5 1/2, 96 pages, 7 titres, valeur .15... 10. Série 65—Format 4 1/2 x 7, oeuvres de Schmid, 26 titres, valeur .15... 10. Série 63—Comme ci-dessus, Vie de Saints, 12 titres, valeur .20... 12.

Frais de port en plus. Toute commande doit être accompagnée d'un chèque accepté et au pair.

Service de Librairie du Devoir

336 Notre-Dame est Montréal

Banquet des finissants en chirurgie dentaire

Selon la tradition, les élèves finissants de l'École de Chirurgie Dentaire ont donné leur dîner annuel d'adieu, hier soir, au Cercle Universitaire, en présence du recteur, du doyen et des professeurs

La fatigue, l'énerverment des mères

est la cause de beaucoup de malheurs dans les foyers; leur état irrité et lasse le mari, et amène souvent les dispositions d'un enfant. Cet état de la mère résulte souvent de quelque faiblesse qui la rend totalement incapable d'accomplir ses devoirs de ménagère et à surmonter la tension qu'exerce sur ses nerfs l'éducation des enfants. Toute femme qui se trouve dans ce cas devrait s'en remettre au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et elle ne perdrait pas son temps en faisant sérieusement l'essai.

Les internationaux changeront de local

Le conseil des métiers et du travail de Montréal a décidé de changer de local pour ses réunions régulières; depuis onze ans, les chefs tiennent leurs délibérations dans les salles des métiers en construction au no 417, rue Ontario est. Mais aujourd'hui, on considère

EATON Les Averses d'Avril Pour Hommes Pour Garçonnetts THE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

"Mangez du poisson une fois par jour" Regards anticipés

Il s'écoulera maintenant peu de temps avant que les golfers reprennent leur sport délaissé, que le tennis réclame son tribut de fin de semaine en laissant de grands vides dans le cercle familial. Le ménage, en attendant, et pendant qu'elle a encore tous les sens autour d'elle, emploie un peu plus de son temps et de sa pensée à rendre mémorable chaque fin de semaine passée à la maison et sert de repas plus savoureux qu'à l'ordinaire. Stanford, prêt à lui accorder sa coopération, suggère du rôti de veau avec asperges nouvelles ou du rôti d'agneau avec champignons grillés comme pièce de résistance.

- Filets de veau de lait, la livre .28. Excellents rôtis de bœuf dans les côtes, désossés et roulés, viande solide, la livre .38. Gigots de brebis, la livre .38. Grosses asperges fraîches, en paquets de plus de 2 livres, chacun .53. Champignons de culture frais, la livre .70.

Agneau de conserve du printemps avec menthe

Stanford's Limited 128 Mansfield Street 12 Telephone-Uptown 6300

'FEUILLETON DU DEVOIR' UN ANGE!...

par M. de Wailly

—Bonjour... hoqueta-t-il, c'est moi... j'ai touché de l'argent, de l'argent à Saint-Savoy, on a bu avec des copains et voilà... Tiens une femme!... Je ne vous connais pas, vous, continua-t-il avançant brusquement vers la jeune fille; n'est-ce que vous faites ici? — Sans répondre Geneviève alla fermer la porte, puis elle était venue s'asseoir au chevet de la petite malade mais cet homme, ravi au rade de la bête brute lui inspirait horreur et mépris. — C'est pas étonnant qu'il n'y a plus rien dans la cambuse, continua

— C'est affreux, fit Geneviève en prenant l'enfant dans ses bras, voyons ma chérie, calme toi, il est parti. — Je ne veux pas aller dans le trou, hurlait la petite... Pendant plus d'une heure l'enfant cria et pleura, puis elle s'endormit, brisée par l'effort, si pâle qu'on l'eût déjà crue morte, si un souffle léger n'avait soulevé sa maigre poitrine. — Ah! murmura l'institutrice avec douleur et indignation, cette scène a été ignoble, et il est impossible de laisser cette malheureuse fillette sous la férule de cet ivrogne, il la tuera dans un accès de rage, ou la fera mourir de peur. — Que faire?... demanda l'oncle Tienne, c'est son père... — Un père indigne, jeta Geneviève avec véhémence. Comme premier magistrat du village, votre frère a le droit d'enlever cette enfant. — Hélas! elle n'est plus transportable, elle mourrait avant d'arriver à l'hôpital. — Qui vous parle d'hôpital, reprit vivement la jeune fille, ne peut-on pas me la confier? — L'oncle Tienne lui saisit vivement les mains. — Vous feriez cela?

SOUPES CLARK Les démanches irritantes et pénibles disparaîtront immédiatement si vous employez la Pomme Cadum

En vente dans toutes les pharmacies. Prix 35c. Agence exclusive: Etablissements M. A. Wollacker Ltée., 533, rue Bonsecours, Montréal

Assemblée de M. Crépeau

M. Isidore Crépeau tiendra une assemblée pour expliquer son programme aux électeurs, ce soir, à 8 heures 30, dans la salle de l'école Lajoie, angle de l'avenue Outremont et de la rue Lajoie.

— Tu es une petite sottise, déclara le docteur, est-ce qu'on meurt à ton âge? — Tu guériras, promit Geneviève, et je te garderai toujours avec moi, je serai ta maman. — Renée ferma les yeux sans répondre, souriant doucement au rêve lumineux qui éclairait ses dernières heures. C'était la veille de Noël. La nuit fut calme. Comme le joyeux carillon des cloches lançait son premier appel matinal, l'enfant ouvrit les yeux et dit: — Mademoiselle, je voudrais que vous me lisiez le beau livre... vous savez bien... dans lequel on parle de des anges, du Bon Dieu. C'était un petit recueil de poésies délicieuses signées, pour la plupart, de noms obscurs, et la jeune fille, obéissant au désir de l'enfant, prit le livre et lut: "Les anges sont trop loin pour que l'on croie en eux! "Nul d'entre les vivants n'a vu leurs têtes blondes "Et nul ne peut ouïr, même en nos nuits profondes, "Monter leur gazouillis dans l'azur lumineux." — Mais tu ne mourras pas, assura le docteur, tu as de drôles d'idées, toi. — Quand le père l'a dit, j'ai eu peur, continua l'enfant, mais maintenant je suis contente, c'est que, voyez-vous fit-elle naïvement, si j'avais le malheur de guérir, je devrais partir d'ici, et je serais trop triste!

COMMERCÉ ET FINANÇE

LE MARCHÉ DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal d'œufs, de beurre et de fromages pour hier et les jours correspondants:

Table with 2 columns: Item (Oeufs, Beurre, Fromage) and Quantity (1926, 1925).

LES PRIX DU GROS

Voici les prix cotés par la maison Elzébert Turgeon pour la farine et les engrais alimentaires:

Table with 2 columns: Item (Farine) and Price.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table with 2 columns: Item (Gru blanc, Gru rouge, etc.) and Price.

OEUFS

Prix vendant aux épiciers de la maison Z. Limoges et Cie:

Table with 2 columns: Item (Strictement frais, Extra frais, etc.) and Price.

BEURRE

Table with 2 columns: Item (Beurre frais, Crémierie No 1, etc.) and Price.

FROMAGE

Table with 2 columns: Item (Fort à la meule, Au morceau, etc.) and Price.

SAINDOUX

Table with 2 columns: Item (Tinette, En seu, etc.) and Price.

MIEL

Table with 2 columns: Item (Miel coulé, Brun, etc.) and Price.

LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Le prix du sirop est baissé de 25 cents le gallon.

POMMES DE TERRE

Table with 2 columns: Item (Le marché des pommes de terre au gros, etc.) and Price.

Fruits et légumes

(Cours fournis par la Cie J.-A. Côté, Lfée, 173, rue des Commissaires, est, Montréal)

Table with 2 columns: Item (Pommes: Baldwin, Greenings, etc.) and Price.

Le marché du sucre

New-York, 15. — Les propositions de réduire de 10 pour cent la production de sucre à Cuba et les rapports de grèves parmi les employés de chemin de fer et les débardeurs ont été des facteurs de hausse sur le marché du sucre.

L'option immédiate du sucre brut a avancé de 1-16 de cent à 4.14, pour le sucre cubain, les droits payés, tandis que les livraisons plus éloignées se vendaient à des prix plus élevés.

26,000 sacs de sucre cubain, pour livraison immédiate, à 4.11 cents; 26,000 sacs de sucre cubain, pour livraison prochaine, 10,000 sacs de sucre de Porto-Rico, pour livraison en avril, et 35,000 sacs de sucre des Iles Philippines, à 4.14 cents; 5,000 sacs de sucre cubain, pour livraison en mai, à 4.18 cents et 42,000 sacs de sucre des Iles Philippines, pour livraison en avril, mai, juin et juillet, à un prix variant de 4.24 à 4.32 1/2 cents.

Sous la poussée des opérations de couverture et des achats par l'extérieur, le marché à terme des sucres bruts a avancé au début de 7 à 8 points. Cependant, en cours de hausse, il y eut plusieurs ventes de réalisation et les cours réagirent, de sorte qu'ils clôturèrent de 3 à 5 points en hausse.

Les prix du sucre raffiné étaient de 20 à 35 points en hausse. Le granulé type est maintenant coté de 5.25 à 5.60.

50 sous par mois

Pour 50 sous par mois, vous pouvez, en dehors de Montréal et de sa banlieue, recevoir le DEVOIR quotidien.

Hâtez-vous d'adresser votre demande au Devoir, 336 rue Notre-Dame est, Montréal.

Voici prochain d'or américain en Canada

New-York, 15. — On prévoit que la hausse récente du dollar canadien qui est à prime de 11-64 nécessitera très probablement l'envoi d'or américain en Canada. Le dollar canadien est au même taux qu'en octobre 1925, alors qu'il faut envoyer pour environ \$40,000,000 d'or au Canada.

Les banquiers américains déclarent qu'il n'y a encore eu aucun arrangement définitif à ce sujet mais que la chose doit se décider peut-être demain ou après-demain. Jusqu'à ces jours derniers, le dollar canadien était à l'escompte et plus de \$60,000,000 d'or canadien dut être expédié aux États-Unis.

Les compensations

Voici les compensations de banque des principales villes canadiennes, pour la semaine terminée hier, avec comparaison à la semaine correspondante de l'an dernier:

Table with 3 columns: City (Montréal, Toronto, Winnipeg, etc.), 1926, 1925.

Le niveau du marché

Voici la cote moyenne, en Bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

Table with 2 columns: Day (Jeudi, Mercredi, etc.) and Index Value.

Banque d'Angleterre

Londres, 15. — Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre accuse les changements suivants:

Table with 2 columns: Item (Réserve totale, Circulation, etc.) and Value.

COURS DU CHANGE

COURS MOYENS LE 16 avril 1926

Table with 2 columns: City (Londres, Paris, Bruxelles, etc.) and Exchange Rate.

La situation de l'emploi

Ottawa, 16. — Le nombre-indice de l'emploi au Canada, au commencement de mars, calculé selon les rapports faits au ministère du Travail, accuse une légère augmentation sur le mois précédent.

L'augmentation de l'emploi provient de presque toutes les industries, excepté l'agriculture et la pêche.

Le nombre-indice, dont la base de 100 représente le nombre d'employés dans ces mêmes industries en janvier 1920, était de 91.5 en mars de cette année, à rapprocher de 90.7 pour le mois précédent et de 87.0, 90.7, 89.9, 81.9 et 88.0 en mars des années 1925, 1924, 1923, 1922 et 1921, respectivement.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours communiqués par Geffroy et Cie, membres de la Bourse de Montréal, 101 rue Notre-Dame ouest.

Table with 2 columns: Company (American Gas, American Locomotive, etc.) and Price.

50 sous par mois

Pour 50 sous par mois, vous pouvez, en dehors de Montréal et de sa banlieue, recevoir le DEVOIR quotidien.

Hâtez-vous d'adresser votre demande au Devoir, 336 rue Notre-Dame est, Montréal.

LA MATINÉE A LA BOURSE

MARCHE PLUTOT TRANQUILLE. — TENDANCE CONTRADICTOIRE DES COURS, MAIS CHANGEMENT DE PEU D'IMPORTANCE

Le marché a été assez tranquille ce matin, en Bourse locale. La tendance des cours a été quelque peu contradictoire, les changements dans un sens ou dans l'autre n'ont pas dépassé la marge d'un point.

Le Montréal Power a flechi d'un point à 226. Le Brazillan était plus ferme d'une fraction de point. Le Shawinigan, à l'encontre du Power, a avancé d'un point à 185. L'action privilégiée du Canada Steamship a perdu 3-4 de point à 67 1-2.

Le Smelters a été très faible au début de l'après-midi, mais à l'approche de la fermeture il s'est relevé à 204 3-4, soit une perte d'un demi-point sur la dernière vente d'hier soir. Le Lyall Construction a avancé d'un point à 43. Tous les titres du Asbestos, sauf l'ancienne action privilégiée, étaient en hausse de quelques fractions de point.

Voici la liste des ventes de la matinée, fournie par la maison L.-G. Beaubien & Cie:

Table with 2 columns: Item (Asbestos Corporation, Asbestos Corporation, etc.) and Price.

BOURSE DE MONTREAL

VENTES DE 10 H. à 11 HEURES

Table with 2 columns: Item (Asbestos Corporation, Asbestos Corporation, etc.) and Price.

VENTES DE 11 H. à MIDI 30

Table with 2 columns: Item (Asbestos Corporation, Asbestos Corporation, etc.) and Price.

BOURSE DES MINES

Cours fournis par Mount et Cie, Lfée, Membres de la Bourse des mines de Montréal, 4 rue de l'Hôpital, Montréal.

Table with 2 columns: Item (Amulet Gold, Area, Argonaut, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Dome, Dome, Dome, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Crown Reserve, Dome Mines, Goldstone, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Indian, Indian, Indian, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Kirkland Lake, Kirkland Lake, Kirkland Lake, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Laurin, Laurin, Laurin, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (McIntyre, McIntyre, McIntyre, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Newby, Newby, Newby, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Nipissing, Nipissing, Nipissing, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Noranda, Noranda, Noranda, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Preston East, Preston East, Preston East, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Rouge, Rouge, Rouge, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Tennisking, Tennisking, Tennisking, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Wright, Wright, Wright, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Wright, Wright, Wright, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Wright, Wright, Wright, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Wright, Wright, Wright, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Wright, Wright, Wright, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Wright, Wright, Wright, etc.) and Price.

A WALL STREET

New-York, 16. — Les cours ont continué de se raffermir à l'ouverture de la séance, ce matin. Baldwin, Hudson, Pacifique Canadian et Northern Pacific ont débuté avec des gains d'un point ou environ. Par contre General Electric, Allied Chemical et Atlantic Coast Line ont laissé voir des signes de faiblesse.

L'indifférence des spéculateurs et l'incertitude de l'état actuel de la situation commerciale expliquent le peu d'activité du début de la séance. Les opérations de couverture, qui avaient été le facteur de raffermissement à la séance d'hier, ont repris ce matin au groupe des chemins de fer, des automobiles, des aciéries et des actions pétrolières.

D'un autre côté, la liquidation demandée par l'apparence d'irrégularité aux cours.

Le marché des changes était irrégulier à l'ouverture. Le franc français a touché un nouveau minimum à 3.36 cents.

LES OBLIGATIONS

LISTE DE PRIX DU CREDIT CANADA, LIMITEE

Table with 2 columns: Item (Gouvernement du Canada, Dominion du Canada, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Ajmer, East Angus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Fraser Valley, Leominster, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Montréal, Montréal (St-Louis), etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Québec, Ste-Agathe des Monts, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: St-Jean, St-Jean, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Bell Telephone Co., Can. Light & Power, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Montreal Public Service, Montreal Tramways, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Quebec Power, Quebec Railway Co., etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Southern Canada Power, Southern Canada Power, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Bell Telephone Co., Bell Telephone Co., etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Canadian Pacific By, Canadian Pacific By, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Ciment National, Ciment National, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Dupuis Frères, Dupuis Frères, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: Regent Knitting Mills, Regent Knitting Mills, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

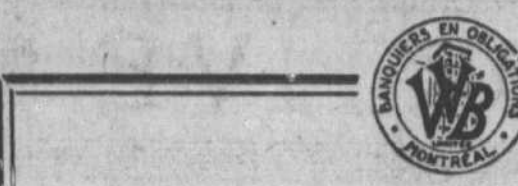
Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.

Table with 2 columns: Item (Municipalités: RR. S.S. St-Nom de Jésus, RR. S.S. St-Nom de Jésus, etc.) and Price.



Obligations 6 1/2 % hypothèque générale J.-B. Baillargeon Express, Limited Echéant le 1er mars 1941

Coupons d'intérêt payables les premiers mars et septembre, aux bureaux de la Banque Royale du Canada et de la Banque Canadienne Nationale, à Montréal ou à Québec.

Garanties: hypothèque générale sur des biens qui, une fois les travaux d'agrandissement terminés, vaudront environ \$2,000,000.

Prix: 97.20, plus l'intérêt couru Rendement: 6.80% Demandez notre prospectus



Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

AVOCATS Vanier & Vanier AVOCATS

COMPTABLES LARUE & TRUDEL COMPTABLES INCORPORÉS

Baril & Tournant AVOCATS

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND AVOCATS

CARTIER ET BARCELO AVOCATS

Banque de France Paris, 15 — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France accuse les changements suivants:

Table with 2 columns: Item (Encaisse-or, Encaisse-argent, etc.) and Value.

Encaisse-or, aug. 14,000 Encaisse-argent, aug. 34,000

Bill, en circuit, dim. 407,930,000 Dépôts du trésor, aug. 7,035,000

Autres dépôts, dim. 135,201,000 Effets escomptés, aug. 137,999,000

Avances, dim. 58,595,000 L'Etat a remboursé à la Banque 600,000,000 francs.

Emission de la Port Alfred Les directeurs de la Port-Alfred Pulp and Paper Corporation, à une réunion tenue hier après-midi, ont décidé de faire immédiatement une émission de 700 cent mille francs.

Production du couvain au printemps Une colonie d'abeilles ne peut emmagasiner du miel de surplus qu'en proportion du nombre d'abeilles dont elle dispose pour le butiner pendant le temps de la récolte principale du miel.

Plus cette force d'abeilles est considérable, plus elle rentrera de miel, pourvu que toutes les autres conditions dans la colonie soient égales.

La nature peut fournir une abondance de nectar et les conditions favorables de température pour le recueillir, mais c'est à l'apiculteur à fournir les abeilles et à produire ces abeilles à l'époque voulue.

Il faut, pour obtenir le plus grand nombre possible d'abeilles d'âge voulu pour la récolte, que la plus grosse production de couvain ait lieu pendant les six ou huit semaines qui précèdent le commencement de la récolte principale.

Les colonies qui n'atteignent le maximum de l'élevage du couvain qu'après que la récolte est commencée, ne produisent pas tout le miel que l'on pourrait en attendre.

La tâche de l'apiculteur au printemps et au commencement de l'été doit donc être de manipuler ses ruches de façon à ce que toute l'énergie des abeilles se porte sur l'élevage du couvain. Voici les choses essentielles nécessaires pour stimuler la production du couvain:

(1) Reines fécondes. Toutes les reines, faibles, faiblesissantes ou bourdonnantes, doivent être remplacées immédiatement, car toute perte de temps dans la ponte entraîne une perte d'abeilles pour la récolte.

(2) Place suffisante pour la reine. Jamais on ne doit laisser la chambre à couvain se remplir de miel ou de pollen. Il faut qu'il y ait toujours assez de place pour que la chambre à couvain puisse s'élargir sans difficulté.

(3) Profits en abondance. Il ne suffit pas d'avoir juste assez de provisions pour les besoins immédiats; il en faut de grosses quantités pour le couvain qui se développe et tout manque de provisions causera une diminution de production.

(4) Protection. Les abeilles hivernées en cave doivent être protégées des qu'elles sortent de leurs quartiers d'hiver et jusqu'à ce que les temps se soient mis au chaud définitivement. On protège les abeilles hivernées en plein air en les laissant dans la caisse.

C. B. GOODERHAM, Apiculteur du Dominion.

Co qu'il faut planter de bonne heure Il y a certaines espèces de légumes qui demandent à être plantées le plus tôt possible au printemps; on doit donc être prêt à commencer la culture du jardin dès que le sol est suffisamment réchauffé.

Les plantes dont on mange les feuilles, et qui devraient être plantées de bonne heure, sont les suivantes: laitue, épinards, moutarde et cresson; on ne court pas grand risque à les planter très tôt. D'autres légumes que l'on cultive pour leurs bulbes ou leurs racines, peuvent aussi être plantés en même temps; ils ne sont pas aussi rustiques cependant que ceux qui sont cultivés pour leurs feuilles. Ce sont les oignons, carottes, betteraves, panais et navets précoces.

Les pois sont presque aussi rustiques, mais ils sont exposés à pourrir s'ils sont exposés au froid et à la pluie. Il est bon, cependant, de planter les pois en même temps que les autres, car les pois semés tôt donnent en général de bien meilleures récoltes que lorsque les semences en sont retardées.

D'autres légumes, qui demandent aussi à être plantés de bonne heure, si l'on veut obtenir les meilleurs résultats, sont les tomates, les choux-fleurs, les tomates et les melons. Ces derniers ne résistent pas à la gelée; il faut donc protéger les plantes dans les couches chaudes ou des couches froides ou en serre jusqu'à ce que les gelées ne soient plus à craindre.

Quant au chou et aux choux-fleurs, ils résistent à plusieurs degrés de gelée pourvu qu'ils soient bien entourés avant d'être mis en pleine terre.

PETITES AFFICHES Tarif TOUTES DEMANDES — Location: maisons, chambres, magasins, etc. J. S. Le mot, minimum 25 sous. La même annonce, un mois, remise de 10%. NE SAISISSEZ PAS. REMERCIEMENTS — 50 sous par insertion. CARNÉ MONDAIN, etc. — \$1.00 par insertion.

COLLEGE DE BARBIER Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? Quelques semaines d'apprentissage suffisent. Système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser: Moler Barber College, 62, St-Laurent, 1-3-27

CHAMBRES ET PENSION Jeunes gens, étudiants et autres, la Maison St-Joseph, en occupant l'immeuble de l'ancien hôpital Notre-Dame, est devenue un grand hôtel moderne, offrant maintenant, outre les chambres, des salles spacieuses pour amusements, conférences, etc. Ses prix sont pourtant les mêmes qu'autrefois: \$1.00 à \$2.50 par semaine. No 261, Notre-Dame Est, près de la rue Viger. 1-3-29

MAISON DEMANDEE 4, 5 appartements, un bas et possible, chambre de bain, entre St-Denis et Amherst. S'adresser par lettres, 1420 Beau-dry, ou par téléphone le vendredi Est 9840, 19-4-29

PRETS SUR HYPOTHEQUES Montreal Loan & Mortgage Co. Prêt prêmure hypothèque; Montréal seulement, avec intérêt aux taux courants. Paiements faciles. 189 St-Jacques, chambre 14. Révisé par semaine. No 261, Notre-Dame ouest, chambre 14. Uptown 1328. 18-4-29

BANDAGES POUR HERNIE Bandages Lindman recommandés comme étant les meilleurs par les médecins les plus réputés. Au service du client depuis plus de 25 ans. Albert Demers, gérant, 745 Ste-Catherine ouest, chambre 14. Uptown 1328. 18-4-29

CAISSES ENREGISTREES CAISSES enregistrees "National" secondaires, garanties 2 ans; réparations, "Laundry et Berthiaume Limitée", 1 Notre-Dame est, Main 4387. 1-3-27

ARGENT A PRETER A. JETTE & CIE, 80 Notre-Dame ouest, courtiers en immeubles, experts en propriétés, depuis 1888. Prêt prêmure, et deuxième hypothèques. Achetons hypothèques, balance de prêt de vente. 16-7-28

Lafèche, Sask. 100 familles catholiques, belle église, couvent, très grand 2 ans; réparations, écoles de campagne. Sol très excellent pour la culture du blé, moyenne de 22 minibus à l'acre pour les dix dernières années. M. l'abbé Dufresne, curé, 7117 du Centre de Montréal, et de descendance acadienne, demeure dans la Saskatchewan depuis janvier 1909, c'est dire qu'il connaît très bien la province. Il invite tout particulièrement ses compatriotes à venir s'établir dans un des plus beaux centres de l'Ouest. Magnifiques fermes à vendre à Lafèche. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Rév. C. E. Arès, missionnaire colonisateur, Collège St-Louis, Moose-Jaw, Saskatchewan, ou au Rév. J. A. Dufresne, curé, Lafèche, Saskatchewan. 18-4-29

RELIERS ET REGLEURS RELIERS & REGLEURS VILLEMAIRE & FRERE REGLAGE ET COUVERT A FEUILLES MOBILES DE TOUT GENRE Edifice Chambre de Commerce Harbour 3078 17 St-Jacques

Cadres! Miroirs! Moulures! La Cie Wisintainer & Fils Inc. Manufacturiers-Importateurs IMAGERIES, VITRES, GLOBES, ETC. Gros et Détail. Bureau et Magasin: 65, rue St-Laurent. Manufacture: 7, rue Clark MONTREAL, QUE. Téléphone: Plateau 7217-7218

Quel est l'abonné... qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.

TABAC EN FEUILLES Spécialité: Tabac en feuilles A vendre, choix de tabac, rouge, noir, bourg, parfum d'Italie, petit canadien, Québécois pur, rose, Grand Dutch, spécial fort. Petit rouge, spécial, 5 lbs pour \$1.00. Liste de prix sur demande. A. MEUNIER 376 RACHEL EST TEL BELVAL 7758 9-8-26

PEINTURE et BOURRURE Travail d'experts à des prix modérés. Le plus bel atelier de peinture à Montréal. Une visite à notre nouveau local est sollicitée.

Maison Pliant Limitée L'horaire des trains via le Central Vermont entre Montréal, St-Jean, Springfield et Boston sera changé à partir du 25 avril. Les agents ont actuellement toutes informations à ce sujet.

MONOGRAPHIES ECONOMIQUES Une série d'études sur des maisons industrielles et commerciales canadiennes-françaises, par EMILE BENOIST préface de M. Edouard Montpetit

Un fort volume de près de trois cents pages qu'on peut se procurer au service de librairie du Devoir et dans toutes les bonnes librairies. Franco, \$1.

LA VIE SPORTIVE

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

LIGUE AMERICAINE

Deux parties seulement ont été disputées dans la Ligue Américaine, hier après-midi. A Washington, les Sénateurs ont subi leur première défaite aux mains des Athletics. Le résultat fut de 9 à 3. Baumgartner a tenu les Sénateurs à seulement six coups.

A Chicago les White Sox l'ont emporté haut la main sur les St-Louis, comptant leur deuxième victoire consécutive. Les White Sox ont décroché leur victoire à la première manche où ils firent un total de huit points.

Résultats détaillés:
 A Washington: R. H. E. Philadelphia 11 21 00310 — 9 12 1
 Washington 030300000 — 3 6 5
 Batteries: Baumgartner et Perkins; Bush et Ruel.
 Cleveland à Detroit: — Partie remise; température trop froide.

A Chicago: R. H. E. St-Louis 000100030 — 4 9 3
 Chicago 800200011 — 11 11 0
 Batteries: Zachary et Schang; Blankenship et Schalk.

Les deux autres joutes ont été remises à cause du froid.

LIGUE NATIONALE

Seulement deux parties ont aussi été disputées dans la Ligue Nationale. Philadelphie a doublé le résultat contre Boston dans une joute qui a donné un total de 25 coups.

St-Louis a battu Pittsburg dans une joute contestée où les lanceurs Morrison et Keen se sont signalés. Le résultat fut de 2 à 0.

A Philadelphie: R. H. E. Boston 001001011 — 4 10 0
 Philadelphie 011000024 — 8 15 0
 Batteries: Mogridge, Taylor; Knight, Wilson.

A St-Louis: R. H. E. Pittsburg 000000000 — 0 5 3
 St-Louis 000001011 — 2 6 2
 Batteries: Morrison et Gooch; Keen et O'Farrell.

Les deux autres joutes ont été remises à cause du froid.

LIGUE INTERNATIONALE

Toronto l'a encore remporté contre Reading, par un résultat de 6 à 1. Les Leafs firent un total de 12 coups sur les balles de Swaney. Trois erreurs furent commises aux dépens de Carroll à la fois une grosse partie, n'accordant que trois coups.

A Newark la joute a fourni une vraie exhibition de slugging où le club local a défait Buffalo par un résultat de 18 à 10. Trente-cinq coups furent faits sur les lanceurs aux prises.

A Jersey City le club local a infligé une raclée en règle à Syracuse, gagnant par un résultat de 15 à 2.

Résultats détaillés:
 A Jersey City: R. H. E. Syracuse 000100010 — 10 15 0
 Newark 35712000x — 18 20 0
 Batteries: Aver et Lake; Smallwood et Wilson.

POSITION DES CLUBS

LIGUE NATIONALE		
G.	P.	P.C.
Philadelphie	3	0
St-Louis	2	1
New-York	1	1
Cincinnati	1	1
Brooklyn	1	1
Chicago	1	1
Pittsburgh	1	2
Boston	0	3

LIGUE AMERICAINE		
G.	P.	P.C.
Chicago	2	0
Cleveland	1	0
Washington	1	0
New-York	1	1
Boston	1	1
Philadelphie	1	2
Detroit	0	1
St-Louis	0	2

LIGUE INTERNATIONALE		
G.	P.	P.C.
Toronto	2	0
Newark	2	0
Jersey City	2	0
Baltimore	1	0
Rochester	0	1
Reading	0	2
Syracuse	0	2
Buffalo	0	2

AU NATIONAL

LE TIRAGE DE L'AUTOMOBILE

Toutes les personnes qui ont des billets pour le tirage de l'Essex Coach attendent samedi avec impatience. En effet, samedi soir, à MINUIT, il sera procédé au tirage et le nom de l'heureux gagnant sera proclamé. Naturellement tous les porteurs de billets sont invités.

L'activité qui se manifeste dans les salles de l'Association depuis l'ouverture de la Kermesse n'a pas diminué. Bien au contraire, les visiteurs sont plus nombreux cette semaine que la semaine dernière. Monsieur, l'administrateur du National et l'organisateur de la Kermesse, a tout lieu d'être satisfait car les résultats obtenus jusqu'aujourd'hui rendent déjà justice à son talent d'organisateur et aux efforts qu'il a déployés pour intéresser le public à la cause de l'Association.

Ce soir et samedi seront deux journées particulièrement intéressantes. Le public est cordialement invité et l'entrée est gratuite pour tous.

POLO AQUATIQUE

Ce soir, le 16, à 8.15 heures, auront lieu au National deux intéressantes parties de polo.

C.P.R. vs National.
 C.P.R. vs Y.M.C.A.

Cette soirée aquatique sera sous le haut patronage de Monsieur E. W. Beatty, président du C.P.R.A., l'issue de la soirée, Monsieur Beatty visitera la Kermesse qui a lieu actuellement au National.

Les billets pour les parties de polo seront en vente au bureau à la Kermesse.

DES DIFFÉRENTS HANDICAPS

Art. 111.—Les handicaps consistent en points reçus ou dus en vue d'équilibrer les forces des joueurs. Les handicaps sont donnés par sixièmes de la façon suivante:
 1° S'il y a des points reçus: a) 1/6 de 15 est un point donné au commencement du jeu; b) 1/6 de 10, etc., etc., jeu d'un set; c) 1/6 de 5, etc., etc., jeu d'un set; d) 1/6 de 0, etc., etc., jeu d'un set.

Aux amateurs de hockey

Une nouvelle association gouvernée par l'Association Amateurs de Hockey indépendant verra le jour cet été. Elle s'occupera de baseball, tennis, balle-molle et de basket-ball.

Le président Gariépy de l'A.A.H. sera aussi le président de l'Association sportive de Montréal. Le secrétaire reste le même.

Les noms des directeurs qui ont été élus seront publiés prochainement.

Cette association absolument canadienne-française n'a pour but que de relever le baseball amateur sur des terrains libres. Quand au tennis, elle possèdera une vaste cour où ses membres pourront jouer aussi à la balle molle. Si une joute d'organisation dans l'association, une coupe sera donnée au champion.

L'Association Sportive de Montréal fait un appel à tous les clubs canadiens-français qui désirent faire du sport cet été et l'hiver prochain. De plus, chaque ligue qui entrera dans l'Association recevra une coupe.

Pour le basket-ball, quatre clubs de novices se mettront à l'oeuvre bientôt. Pour informations complètes, s'adresser à Lucien Campbell, 848 St-Hubert, Montréal.

Baseball à Laprairie

Le club de baseball Laprairie vient de s'organiser pour la saison 1926 avec les officiers suivants: président honoraire: M. A. Rother, président actif: M. Jos. Lévesque; secrétaire-trésorier: M. Paul Fargues; gérant: M. Ant. Lalumière; capitaine: M. René Guérin.

Composé d'une phalange de bons joueurs, le Laprairie entend remporter des succès, et lance un défi à tout club de 18 à 20 ans de la province.

Pour informations, écrire à M. Antonio Lalumière, gérant. Laprairie, Québec.

LE TENNIS

DU JEU, DU SET ET DE LA PARTIE OU-MATCH

Art. 102.—Chaque fois qu'un joueur fait une faute (sauf dans le service où il en faut deux), l'adversaire marque un point. Pour gagner un jeu, il faut avoir marqué quatre points. Les points sont marqués de la façon suivante: 15, 30, 40 et jeu. Si les deux joueurs, marquant chacun 3 points, arrivent à 40, on compte: à-contre, le premier point fait ensuite est annoncé: *avantage (dehors ou dehors)* ou bien encore en citant le nom de la personne au profit de laquelle il est compté. Lorsque le même joueur fait le point suivant, il gagne le jeu, mais si, au contraire, c'est son adversaire, on revient à-contre et ainsi de suite jusqu'à ce que l'un des deux a marqué deux points de plus que l'autre.

Le set se compose de 6 jeux. Le joueur qui, le premier, gagne six jeux, gagne le set. Mais, si les deux joueurs ont gagné 5 jeux, ils sont à-deux de jeux et le jeu suivant, gagné par l'un des joueurs, se compte *avantage de jeux* pour lui. Si le même joueur gagne le jeu suivant, il gagne le set; si, au contraire, il le perd, les joueurs reviennent à-contre de jeux, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'un des joueurs gagne deux jeux de plus: il gagne alors le set.

Dans les championnats, les avantages de jeux sont joués à chaque set. Les matches sont disputés au meilleur de trois sets. Le joueur ou l'équipe qui a gagné deux sets gagne le match. Les finales des championnats simples et des championnats doubles de messieurs sont joués au meilleur de cinq sets. Les finales des éliminatoires de ces championnats, lorsqu'il y a un tenant, se font un trois sets.

Art. 104.—Quand on joue plusieurs sets de suite, le joueur qui était servant au dernier jeu d'un set devient relanceur au premier jeu du set suivant.

JEU DOUBLE A QUATRE JOUEURS

Art. 105.—Les règles qui précèdent s'appliquent également aux parties à 4 joueurs, sauf les modifications ci-après:
 Art. 106.—Dans les parties à 4 joueurs le camp auquel échoit par le sort le droit de servir le premier, décide du joueur qui commencera, et le camp adverse décide, de son côté, du joueur qui servira au deuxième jeu. Le partenaire du joueur qui a servi le premier donne le service à troisième jeu et le partenaire du joueur qui a servi au deuxième donne le service au quatrième, et ainsi de suite, les joueurs donnant le service dans le même ordre dans chacun des jeux de la partie.

Art. 107.—Les joueurs donnent le service à tour de rôle pour chaque jeu. L'ordre du service ainsi établi ne peut être modifié pendant le set, mais, à chaque nouveau set, l'ordre peut être interverti. Il est interdit à un joueur de relever le service donné à son partenaire et, dans ce cas, si la balle de service est tombée bonne, le servant marque un point.

De même, les relanceurs ne peuvent changer de côté pour recevoir le service avant la fin du set, mais, au set suivant, le changement est permis.

Art. 108.—Si un joueur sert hors de son tour, aussitôt que l'erreur a été reconnue, l'arbitre rétablit l'ordre du service, mais les points marqués ou les fautes faites avant la constatation de l'erreur ne sont pas annulés. Si l'erreur n'est reconnue qu'après la fin du jeu, ce jeu reste acquis au gagnant et l'ordre du service demeure interverti dans le camp qui avait commis l'erreur.

Art. 109.—Si la balle de service touche le partenaire du relanceur avant d'avoir rebondi, le servant marque un point même si c'est la première balle de service. De toute façon l'adversaire marque un point lorsque la balle touche, avant d'avoir rebondi, l'un des deux joueurs du camp opposé, ou ses vêtements, ou tout autre objet qu'il porte. Il en est de même après le bond, si la balle est tombée bonne. Le service sera compté *faute* si la balle de service touche le partenaire du servant ou tout objet dont il est porteur, avant d'avoir touché le sol.

Art. 110.—Le relanceur fait une faute s'il reprend la balle de service de volée. On appelle volée l'acte de renvoyer la balle avant qu'elle n'ait touché terre.

BALLE EN JEU — RENVOYER LA BALLE EN JEU

Art. 100.—La balle de service qui n'a pas touché le filet et qui est tombée dans les limites fixes restant en jeu tant que l'un des joueurs n'a pas fait une faute.

Lorsque la balle est en jeu, un joueur perd un point: a) s'il ne renvoie pas la

balle ou si, la relançant, il ne la frappe pas avant le second bond; ou bien, si la balle touche ou touche ses vêtements ou s'il a l'objet qu'il porte avant d'avoir rebondi ou après le bond, si elle est tombée bonne; c) s'il a frappé la balle plus d'une fois; d) s'il a la prise de volée avant qu'elle ait passé le filet; e) s'il n'a pas frappé avec sa raquette une balle tombée bonne et qui, d'elle-même, a repassé le filet soit qu'elle ait été repoussée par le vent soit sous l'action d'un effet *franchement*, soit pour toute autre cause; f) si, pendant que la balle est en jeu, il touche le filet ou les poteaux, soit de sa personne ou de ses vêtements, soit de sa raquette, même si celle-ci n'est plus dans sa main; g) si la raquette, après avoir quitté sa main, va frapper la balle et que celle-ci tombe bonne; h) s'il accompagne la balle avec sa raquette au lieu de l'attaquer franchement; i) si, pour éviter le filet, il saute par-dessus pendant que la balle est en jeu; j) s'il a renvoyé mauvaise une balle prise de volée, même s'il se trouve en dehors du court.

Si la balle en jeu touche le siège de l'arbitre, l'arbitre lui-même ou ses vêtements, après le bond, c'est le joueur qui l'a envoyée qui marque le point, mais si c'est avant que la balle ait touché le sol, le point est marqué par l'adversaire. Il en est de même si, en courts couverts, elle touche un objet placé au-dessus du court.

La balle renvoyée est bonne, même si elle touche le filet, ou si, passant *extérieurement* au poteau, elle tombe dans les limites du court. Elle est bonne du moment qu'elle tombe sur les lignes, même si elle ne fait que les effleurer.

différents concours, seront présentés par le président. Tous les clubs de ski de la ville seront représentés. La direction prie tous les membres de s'efforcer d'être présents afin d'assurer le succès de cette fête.

Un nouveau procédé

Plus beau mais pas plus cher

Impressions en relief

Cartes de visite

Faire-part

Invitations

Papeterie personnelle et tous autres travaux d'un cachet particulier

Prix et spécimens sur demande.

L'imprimerie Populaire Ltée

EDITRICE DU "DEVOIR"

536 Notre-Dame Est - Tél. Main 7460

MONTREAL

Une conférence sur l'urbanisme

ressent à l'urbanisme et qui suivent ces conférences depuis le commencement.

L'entrée est libre et les dames sont invitées. La soirée, qui sera illustrée de projections lumineuses, est annoncée pour 8 heures.

50 sous par mois

Pour 50 sous par mois, vous pouvez, en dehors de Montréal et de sa banlieue, recevoir le DEVOIR quotidien.

Hâtez-vous d'adresser votre demande au Devoir, 336 rue Notre-Dame est, Montréal.

PETIT BOTTIN DU MONDE PROFESSIONNEL

On a "souvent besoin d'un plus ferré" que soi" — dirait Lafontaine

Avocats Jean Fautoux, L.L.B.
BLAIN & FAUTEUX
 AVOCATS
 Immeuble Duluth, chambre 21, Main 5225
 50 ouest, rue Notre-Dame. Montréal

Avocat Tél. Bureau: Main 5459
 Domicile: Est 5953
Eugène Simard, b.a., l.l.
 IMMEUBLE "SAUVEGARDE"
 92, Notre-Dame Est Montréal

Avocat En face du Palais de Justice
 Main 6899-9901
René Théberge
 IMMEUBLE "SAUVEGARDE"
 92 NOTRE-DAME EST, suite 61, MONTREAL

Dentiste Bureau: Upt. 5892 Tél. Rés. 5173
Dr J.-E. Chalifoux
 Extraction sans douleur — Méthodes modernes
 149, RUE VINET ANGLE SAINT-JACQUES

Dentiste Téléphone Claltral 1243
 Ouvert tous les soirs entre 7 et 8 heures
Dr GEORGES PELLETIER
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 Nouveaux bureaux: 1242, RUE ONTARIO EST, Angle Pallan Au-dessus de la Banque Canadienne Nationale. Téléphones pour appointment.

Dentiste Dr Ad. L'Archevêque
 488, PARC LAFONTAINE
 Tél. Béral 1301 Angle Christophe-Columb

Dentiste En face du théâtre St-Denis
Dr Julien Piché
 DENTISTE
 1695 RUE SAINT-DENIS - Montréal
 Tél. Est 6167

Médecin Téléphone Plateau 6347
Dr J.-M.-E. Prevost
 des hôpitaux de Paris, Londres et New-York
 Vêtements urinaux, reins, vessie, maladies vénériennes — Clinique privée.
 84 HUTCHISON MONTREAL

Notaire Tél.: Amherst 3629
Chs Archambault, c.c.s.
 BUREAU: 1 à 5 p.m., 6 à 8 le soir
 755 MONT-R-O-Y-A-L EST

Notaire L.-D. Clément
 30, rue St-Jacques
 Tél. Main 8558 Rés. Westmount 1190-J

Notaire Téléphone: Main 3223
Horace Lippé
 Placements d'argent — Réglements de successions — Administration de propriétés, etc.
 11, PLACE D'ARMES MONTREAL

Notaire Main 1859
Bélanger & Bélanger
 Prêts hypothécaires
 30 rue St-Jacques - Montréal

Opticien Lunetterie — Prix du gros
 Voyez machinerie dans la vitrine jaune.
BEAUMIER
 266 STE-CATHERINE EST
 Spécialité: yeux artificiels. Réparations immédiates par maille. Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar.

Professeur 359, rue ONTARIO E.
LeBlond de Brumath
 Bachelier de l'Université de France et Laval
 Officier d'Académie — Auteur
 Le plus ancien cours préparatoire aux examens de Médecine, de Droit, Chirurgie dentaire, Pharmacie.

Professeur Tél. Lancaster 1543
 Cours préparatoire du professeur
René Savoie, I.C.I.E.
 Droit, Médecine, Pharmacie, Art Dentaire
 Cours classiques, commercial, leçons privées
 1452, RUE SAINT-DENIS
 Déménagera bientôt: 406 Sherbrooke ouest

FUMEZ LE TABAC

FOREST

FRÈRES
 PUR CANADIEN NATUREL

FORT (Paquet blanc 10c) MEDIUM (Paquet violet 10c) FAIBLE (Paquet vert 10c)
 Spécialités:
 PARFUM D'ITALIE (Paquet brun 10c) et PUR QUESNEL (Paquet jaune 15c)
 EN VENTE PARTOUT

LE RADIO
 CE SOIR A MONTREAL
 CFCF (Marconi) (411)
 Température, Bourse, Heure.
 7 h. à 7 h. 30 p.m., historiettes du coucher.
 7 h. 30 à 8 h. 30 p.m., concert par l'orchestre de l'hôtel Mont-Royal, sous la direction de M. Rex Battle, de la salle à manger principale.

DANS LE MONDE DU HOCKEY
 DES POTINS AU SUJET DE LA REUNION DE LA LIGUE NATIONALE, SAMEDI ET DIMANCHE

Les directeurs de la Ligue de Hockey Nationale se réuniront ici samedi et dimanche.

C'est d'abord la réunion préliminaire de la Ligue Nationale, qui a lieu de bonne heure à tous les ans. Cette année on y attache une grande importance car il s'agirait peut-être d'admettre de nouveaux clubs.

Hier, on disait que la ligue de l'ouest serait brisée et que tous les clubs qui ont joué dans l'ouest cette année seraient vendus à ceux qui cherchent à avoir des joueurs pour entrer dans la Ligue de hockey Nationale.

On a aussi annoncé que Frank Patrick est actuellement à New-York et qu'il avait eu de longues conférences avec le colonel Hamilton, qui aura la direction du nouveau club de la métropole américaine. La rumeur veut que la guerre soit imminente entre l'est et l'ouest. Les Patrick, qui sont par-dessus tout hommes d'affaires, préféreraient alors en venir à une entente qui leur serait profitable, plutôt que de se faire enlever leurs joueurs.

Il y a aussi été question que des capitalistes de Cleveland, Ohio, soient anxieux d'obtenir une franchise dans la Ligue de hockey Nationale. On dit qu'ils ont les capitaux nécessaires pour construire une patinoire moderne.

D'un autre côté les gens de Cleveland ne voient pas d'un bon oeil le placement de \$50,000 que la Ligue de hockey Nationale veut demander pour accorder une franchise. On dit que cette question sera encore longuement discutée à la réunion de la Ligue.

Il est probable qu'il sera aussi question de plusieurs échanges. On dit que la direction du Canadien a les yeux sur plusieurs nouveaux joueurs et il en serait de même pour Montréal.

Les gens bien informés disent aussi que Hamilton sera encore de la partie l'an prochain. Percy Thompson sera à Montréal, demain et il assistera à la réunion. On dit que Thompson peut former un bon club avec des bons amateurs de la province-ouest.

LE PROGRAMME de demain soir Postes canadiens
 CKAK (411)
 4 h. p.m., rapports du marché. Bourse, Température.
 MONTREAL
 CKAK, 410.7 — 7 h. Causerie sur la prévention des accidents. 7 h. 15, orchestre du Windsor. 8 h. 30, causerie. 10 h. 30, orchestre du Windsor.

Le programme de demain soir Postes canadiens
 CKAK (411)
 4 h. p.m., rapports du marché. Bourse, Température.
 MONTREAL
 CKAK, 410.7 — 7 h. Causerie sur la prévention des accidents. 7 h. 15, orchestre du Windsor. 8 h. 30, causerie. 10 h. 30, orchestre du Windsor.

L'imprimerie Populaire Ltée
 EDITRICE DU "DEVOIR"
 536 Notre-Dame Est - Tél. Main 7460
 MONTREAL

Une conférence sur l'urbanisme
 Conférence de samedi le 17 avril à 7 h. 30 p. m.
 Demi-heure des enfants par l'oncle Dick qui invite aussi les personnes plus âgées à écouter les contes qu'il va raconter ce soir se rapportant avec la "Semaine de la protection de la forêt", du 18 au 24 avril.
 8 heures p. m.
 Orchestre de concert du château Laurier, directement de la salle à manger de l'hôtel.
 9 heures p. m.
 Programme musical par "The Orpheus Singers" qui se feront entendre dans d'anciennes ballades. Les autres artistes sont: Elissa Williamson, soprano et Mile Myrle Kendall, pianiste.
 Orchestre du château Laurier.

La session d'Ottawa

Les libéraux sont jubilants à la suite du discours de M. Robb

Mais le funèbre M. Guthrie s'efforce de jouer le rôle de rabat-joie dans lequel il excelle — Doléances au sujet des automobiles — On reprend le discours sur les pensions de vieillards

M. HOCKEN ET LES TIMBRES BILINGUES

Ottawa, le 15. — Les libéraux étaient tout joyeux et tout bavards lorsque M. Robb eut terminé son discours sur le budget. De larges et bons sourires s'épanouissaient sur la face de M. Mackenzie King, de M. Dunning, de M. Ernest Lapointe, et autres. Tous avaient la satisfaction d'avoir embêté l'opposition, de l'avoir prise par surprise et de lui avoir joué un bon tour. Cette heureuse disposition d'esprit était encore manifeste pendant le début du discours de M. Guthrie, et les libéraux applaudirent certaines déclarations de cet adversaire imprévu; mais à la fin, la joie était moins apparente.

Car M. Guthrie qui a prononcé tout son discours aujourd'hui, et sans demander l'ajournement, a heureusement remplacé M. Drayton, malade, comme critique financier officiel de la gauche. Il a plus de clarté que l'ex-ministre des finances, il s'écoute beaucoup mieux, et il a paru bien au courant de son sujet. Cet ancien libéral ne manque pas de talents, il est bon orateur et il obtiendrait plus souvent des succès, s'il était plus actif et travaillait plus.

C'est vrai, a dit en substance M. Guthrie, que le pays est plus prospère qu'il ne l'était, il y a un an ou deux. Mais le gouvernement est-il responsable de cette prospérité? Non, elle nous est arrivée. Malgré le gouvernement, et c'est la Providence que nous devons remercier, car elle nous a envoyé deux ou trois excellentes récoltes de suite, et amélioré la situation des pays européens, qui sont nos acheteurs.

Le ministre des finances annonce un surplus de \$22,000,000 mais nos dépenses augmentent. Il a diminué des taxes, mais ces diminutions ne font que biffer des augmentations de taxes du présent gouvernement. Il enlève des taxes, mais certaines de ces taxes, comme celle qu'on applique sur les reçus, n'auraient jamais dû être imposées. D'ailleurs ce dégrèvement des impôts serait venu plus tôt si le gouvernement avait été économe et s'il avait donné au pays une bonne administration. Il a laissé gaspiller des millions aux douanes, ou l'incurie a régné pendant des années, et retardé ainsi l'époque des diminutions.

M. Guthrie attaque ensuite avec violence ce qu'il appelle la "politique fiscale insensée du gouvernement actuel". M. Guthrie est de l'Ontario et il en veut au gouvernement d'avoir diminué le tarif sur les automobiles. Certains députés qui représentent des comités ou des régions critiques non plus, dans les couloirs, et tempêtent et font des colères. Ils président des années difficiles pour cette industrie prospère, parlent de ruine, d'exode aux États-Unis et de misères.

M. Guthrie s'est fait l'écho de ces rancunes et a critiqué au nom de l'Ontario presque exclusivement les changements tarifaires de M. Robb. C'est dans l'Ontario, en effet, qu'est concentrée l'industrie de véhicules automobiles. Et elle fournit du travail, cette industrie, à 20,000 ouvriers, dit M. Guthrie. Et demain ces ouvriers se trouveront peut-être sans gagne-pain. La province fournit cependant une grosse proportion des revenus au trésor fédéral; elle contient un tiers de la population du Dominion. Malgré son importance, elle n'a que le pauvre petit ministre du travail dans le cabinet. Quoi de surprenant si on ne l'écoute pas, dans les couloirs, et tempêtent et font des colères. Ils président des années difficiles pour cette industrie prospère, parlent de ruine, d'exode aux États-Unis et de misères.

M. Guthrie s'est fait l'écho de ces rancunes et a critiqué au nom de l'Ontario presque exclusivement les changements tarifaires de M. Robb. C'est dans l'Ontario, en effet, qu'est concentrée l'industrie de véhicules automobiles. Et elle fournit du travail, cette industrie, à 20,000 ouvriers, dit M. Guthrie. Et demain ces ouvriers se trouveront peut-être sans gagne-pain. La province fournit cependant une grosse proportion des revenus au trésor fédéral; elle contient un tiers de la population du Dominion. Malgré son importance, elle n'a que le pauvre petit ministre du travail dans le cabinet. Quoi de surprenant si on ne l'écoute pas, dans les couloirs, et tempêtent et font des colères. Ils président des années difficiles pour cette industrie prospère, parlent de ruine, d'exode aux États-Unis et de misères.

Puis, élargissant son sujet, M. Guthrie s'en prend avec vigueur

aux tendances fiscales du gouvernement actuel. Il a réduit le tarif sur les linages, et les linages étrangers ont pris sur notre marché la place des produits canadiens. Il a fait la même chose pour les textiles, les instruments aratoires, les produits agricoles. Il a chassé et il ne veut pas s'arrêter dans sa course destructrice. Mais la colère du peuple s'amasse.

Enfin M. Guthrie termine par quelques mots sur les finances du C.N.R. Le père du C.N.R., l'auteur de la nationalisation, c'est M. Meighen. Il s'est battu des pieds et des mains pour l'imposer au pays. Il a créé le réseau national malgré le parti libéral. Il prévoyait alors qu'un jour viendrait où le C.N.R. acquiescerait recettes et dépenses et serait pour le pays un actif de grande valeur.

M. Guthrie termine, et ses collègues lui font une ovation et une manifestation dans le lobby lorsqu'il s'y aventure. M. Forke demande ensuite l'ajournement. Les conservateurs ont des rires de mépris, mais l'ajournement passe sur division.

On convient alors de reprendre le débat sur le budget mardi prochain. Les conservateurs présenteront une résolution à eux lundi. Ensuite le budget aura préséance tant que le débat ne sera pas épuisé.

LES PENSIONS AUX VIEILLARDS

La Chambre reprend ensuite l'étude de la loi des pensions aux vieillards, et vers minuit adopte la résolution et passe le bill en première lecture. Mais ce ne fut pas sans de nombreux discours. M. Cahane, député de St-Laurent-St-Georges, M. Meighen, M. Manion, M. Stevens, de nombreux députés ont parlé à tour de rôle. Ils ont tous fait la même critique ou à peu près, et insisté sur les mêmes points.

Le principe du bill est faux, ont-ils dit. Ce n'est pas le fait qu'un homme a atteint 70 ans qui devrait lui donner le droit à une pension, car des hommes de 70 ans peuvent très bien gagner leur vie. On aurait dû baser la loi sur l'incapacité à gagner sa vie. Ainsi les aveugles, les fous, les invalides auraient profité de la loi aussi bien que les vieillards, et à juste titre.

En second lieu le gouvernement devrait exiger une contribution des gens qui voudront une pension à 70 ans. Tous les pays civilisés ou à peu près exigent aujourd'hui cette contribution qui est nécessaire pour conserver l'esprit d'économie chez le peuple.

Enfin, ont dit plusieurs oppositionnistes, comme le système que veut imposer le gouvernement actuel ne peut être mis en vigueur qu'avec la coopération des provinces, le gouvernement aurait dû avoir des conférences avec les gouvernements provinciaux et obtenir leur consentement avant de présenter la loi.

Quelques orateurs ont aussi prophétisé que le sénat rejetterait la loi telle qu'elle est rédigée, car elle est mal préparée, mal conçue et ne peut donner satisfaction aux provinces.

L'INCIDENT HOCKEN

La Chambre s'est bien amusée d'un petit incident qui s'est produit au commencement de la séance. M. Hocken se leva avec une enveloppe à la main où se trouvaient imprimés les mots suivants: "Pourquoi pas le timbre bilingue dans un pays bilingue?" Est-ce que les mots qui sont imprimés là s'y trouvent avec le consentement du gouvernement? demanda M. Hocken. "Jus d'orange", "orangeade" ont commencé à crier de divers côtés divers députés de la province de Québec. M. Hocken insistait parmi ces exclamations et demandait toujours si ces mots représentaient la politique du gouvernement. Le premier ministre lui répondit qu'il verrait à s'informer, et, en attendant, demanda à M. Hocken de lui faire parvenir l'enveloppe tout de suite. M. Hocken y consentit, mais comme s'il hésitait d'un document d'une valeur inestimable, et comme s'il craignait sa disparition subite, insista pour que le premier ministre lui remette l'enveloppe sans faute. "Stand as an order for return" interrompit M. Lemieux. Le jeu de mots de cette formule parlementaire appliquée à ce moment précis fit pouffer de rire toute la députation et termina à l'amiable un petit incident bien désagréable en soi.

Léo-Paul DESROSIERS

Le Canada à la conférence

LE CANADA A ACCEPTE D'ASSISTER À LA CONFÉRENCE IMPÉRIALE QUI AURA LIEU EN OCTOBRE PROCHAIN — M. CALDER REÇOIT \$200 PAR JOUR ET \$15 POUR SES DÉPENSES QUOTIDIENNES

Ottawa, 16 (D.N.C.) — M. King a déclaré, en réponse à une question de M. T. L. Church que le Canada s'est rendu à l'invitation du gouvernement britannique qui a décidé de tenir en octobre la prochaine conférence impériale. Il a déposé la correspondance échangée à ce sujet et a déclaré que l'on soumettra à cette session l'agenda de cette conférence au parlement. Cet agenda est actuellement l'objet de pourparlers entre les divers gouvernements coloniaux. On n'a pas encore décidé qui représentera le Canada à cette conférence.

M. R. L. Calder, avocat du comité des douanes qui fait enquête au parlement reçoit \$200 par jour et \$15 pour ses dépenses quotidiennes. Il a reçu déjà \$4,655. Cette déclaration a été faite par le gouvernement en réponse à une question de M. Lanctôt.

M. Lanctôt a aussi appris que les comptables Clarkson, Gordon et Dilworth, de Toronto, ont reçu pour services professionnels pour le comité des douanes: \$8,684 du 19 février au 27 mars.

M. Boucher a appris que le discours de M. Meighen à Hamilton qui fut distribué dans le comté de Bagot a été envoyé par la poste dans des enveloppes affranchies par M. S. F. Tolmie, député conservateur. M. Doucet, de son côté, a appris que les critiques du parti libéral au sujet de ce discours ont été distribuées de la même façon dans des enveloppes affranchies par M. W. L. King, premier ministre.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DU CAOUTCHOUC

Le syndicat catholique national des ouvriers du caoutchouc s'assemble ce soir, à 8 h. 15 p.m. à la salle No 2, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Rapport de M. Diemeur, rapport des officiers. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Il y aura initiation des nouveaux membres. M. l'abbé L. Lafortune, aumônier, sera présent. Par ordre.

EMPLOYES DE L'INCINÉRATION

Dimanche, après-midi, à 2 h. 30 à la salle No 1, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est, deuxième réunion de l'Association des employés de l'incinération. Le comité exécutif donnera un rapport très intéressant sur assurances décès et maladie. Rapport sera donné aussi sur les entrevues de MM. Tremblay et Déglise avec les membres de l'exécutif municipal. On a procédé à la dernière réunion à l'élection des officiers. Tous les employés du département de l'incinération sont invités à assister. Par ordre. (Communiqué.)

SYNDICAT DES GORDONNIERS

Les locaux Nos 3 et 5 pour les cordonniers-tressiers et les tailleurs de cuir se réunissent ce soir, aux salles Nos 3 et 4 de l'édifice des syndicats catholiques, 655 de Montigny est. Rapports des officiers et des délégués, 655, de Montigny est. Rapports des officiers et des délégués. Rapport de M. G. Laurier, agent d'affaires. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

CAISSE POPULAIRE

Le Conseil d'administration de la Caisse populaire des syndicats catholiques s'assemble ce soir, à 8 h. 15 p.m., à l'édifice des syndicats. Les membres sont priés d'assister. Par ordre, E. Poitras, gérant.

Adoration nocturne

Les adorateurs sont convoqués pour vendredi soir, le 16, à l'église de St-Jean-Berchmans, pour 8 h. à l'office des 40 heures.

Funérailles de

Mlle Jeanne Lefebvre

CE MATIN A ST-CLEMENT DE VIAUVILLE

Les funérailles de Mademoiselle Jeanne Lefebvre, sœur de M. Arthur Lefebvre, caissier au Devoir, ont eu lieu à 8 h. 45 ce matin. Sui-vi d'une suite nombreuse, le corps a été transporté de la demeure de sa tante, Mlle A. Lefebvre, 1627, rue Viau, à l'église St-Clement de Viauville, où le service a été chanté, puis au cimetière de la Côte-des-Neiges où a eu lieu l'inhumation.

Le service funèbre a été chanté par M. l'abbé L. Reid, vicaire à Ste-Martine, cousin de la défunte, assisté de MM. les abbés B. Presseau et A. Parquin, tous deux vicaires à St-Clement.

Le deuil était conduit par le père de la défunte, M. Antoine Lefebvre, fils de Chateaugay; son grand-père, Antoine Lefebvre; ses frères Arthur, Joseph, Jean-Baptiste, Charles et Jean-Louis; ses cousins Louis Guillard, Charles et William Duranceau, Arthur et Raoul Reid.

Dans la suite on remarquait: MM. Eugène Latulippe, Adrien Pépin, J.-N. Laberge, Téléphore Pépin, Hermite Meunier, du Devoir, J.-N. Laberge, J.-I. Dubuc, le notaire J.-B. Laporte, D. Milord, J.-A. Morin, Clarence Hogue, du Devoir, A. Laramée, J.-B. Ouellette, Albert Bourget, Henri Allard, Arthur Lacas, Marius Ferragne, Michel Beaumont et plusieurs autres.

La famille Lefebvre a reçu de nombreux témoignages de sympathies sous forme d'offrandes de messes et de fleurs.

L'ORGANISATION DE L'URBANISME

M. TERREAU CONVOCUE LES MEMBRES DU COMITÉ MUNICIPAL D'URBANISME AVEC CELUI DE LA LIGUE DU PROGRES CIVIQUE

M. Terreau, ingénieur en chef de la ville et président du comité municipal d'urbanisme, convoque aujourd'hui même une réunion conjointe des membres de son comité avec les délégués du comité d'urbanisme formé par la Ligue du Progrès civique (City Improvement League). Les deux comités poursuivent un but identique et font également, chacun de leur côté, un travail semblable; et M. Terreau désire combiner les activités des deux comités, dans un but d'efficacité et d'économie.

Les organisations dépendent des sommes venues du public, soit par les taxes, soit par des souscriptions des corps publics. Maintenant on désire en venir à une entente, afin de ne point faire double emploi des fonds et des énergies des membres.

Le comité d'urbanisme, soit de la ville, soit de la Ligue, s'applique à doter la ville d'améliorations nouvelles, déjà celui qui dirige M. Terreau a accepté un travail qui donnera bientôt des résultats, en ce qui concerne la canalisation des égouts, la réglementation du trafic, l'établissement de parcs et de terrains de jeux, la confection d'un plan d'ensemble pour l'ouverture de boulevards et de grandes artères.

La réunion d'aujourd'hui promet d'être intéressante par l'avancement de l'urbanisme dans la métropole.

Jeudi prochain, M. Terreau donnera une conférence à l'École Polytechnique sur le travail du comité d'urbanisme.

La mort du cardinal Cagliero

UN GRAND MISSIONNAIRE

Nous lisons, dans la Croix de Paris du 25 mars:

Au bel âge de 88 ans, vient de mourir, à Rome, le cardinal Jean Cagliero, l'apôtre salésien, disciple de Don Bosco, le pionnier de la civilisation chrétienne dans la lointaine Patagonie.

Il était né à Castelnuovo d'Asi, patrie de Don Bosco.

Tout jeune, il se délectait des cérémonies sacrées, des parents sacerdotaux, prêchant à ses compagnons, une mire en tête, joutait sur des morceaux de bois alignés qui figuraient des orgues, sonnait les cloches.

Un jour, Don Bosco arrive à Castelnuovo et demande le jeune Cagliero à sa mère. Celle-ci le lui donne généreusement. Venu à Turin, au patronage de Don Bosco, il fait le maître de gymnastique, le sacristain, le sonneur et, plus tard, l'organiste, le compositeur de musique populaire, car il est connu partout l'auteur des messes Maria Auxiliatrice, Santa Infancia, S. Luigi, d'une foule de motets et de Tantum ergo, des romances si belles, comme le Spazzacamino, il Pastorello, il Proscritto, l'Orfanello, etc.

A 16 ans, Don Bosco conduit avec lui le jeune Cagliero dans le lazaret pour soigner les cholériques; l'enfant tombe gravement malade, et Don Bosco est accusé d'avoir commis une grave imprudence.

Mais Don Bosco savait l'avenir de son jeune disciple. Le jour où il semblait le plus mal, il s'approche du lit du jeune homme et lui dit: "Je te donnerai ma bénédiction, tu le léveras, tu seras prêtre et tu iras loin, bien loin."

Le Saint avait eu une vision; il avait vu son malade entouré de sauvages d'un aspect fier, d'une forte corpulence, d'une teinte de bronze portant des chevelures touffues retenues sur le front par un lien.

Don Bosco ne savait pas, lui-même, à quelle race appartenaient ces figures qui lui apparaissaient, et ce n'est qu'ensuite, ayant consulté la géographie, qu'il sut que c'étaient les caractères distinctifs des habitants de la Terre de Feu et de la Patagonie.

Le malade guérit tout à coup, et plus tard, c'est-à-dire le 14 décembre 1875, Don Cagliero, à la tête de dix compagnons, partait de Turin pour aller commencer son apostolat dans la lointaine Patagonie.

Nous ne nous attardons pas à raconter la vie du missionnaire. L'Argentine préparait une expédition "punitive" contre les habitants de la Terre de Feu. Les missionnaires demandent de prendre part à l'expédition et de parlementer avec les sauvages. Ils leur font comprendre par des signes que leur résistance est inutile et qu'il fallait faire la paix. Le conflit est résolu pacifiquement; les missionnaires pénètrent parmi les Patagons, et en deux mois ils se convertissent 1,700.

Don Cagliero traverse à cheval toutes ces immenses régions, dort pendant des mois sur la terre nue ou dans des écorces d'arbres, souffre la faim et la soif, fait, un jour, une très périlleuse chute de cheval, s'enfonçant deux côtes, se perforant le poulmon. Or, son souci est de consoler ses compagnons par des plaisanteries, comme de dire que sur 24 côtes il pouvait bien en sacrifier 21! Et comme, dans le pays, il n'y avait qu'un vieil empirique pour le soigner, il demanda "s'il n'y avait pas un forgeron pour lui réparer les deux côtes cassées".

Dans trente ans de mission, Mgr Cagliero fonda dans ces vastes pays sauvages 14 paroisses, bâtit 15 églises, une foule de chapelles, 8 collèges, 1 école d'arts et métiers et 3 d'agriculture, 9 externats annexés aux collèges, 2 maisons pour la formation du personnel, 8 asiles d'enfants, 2 hôpitaux, un grand pharmacie, 3 cercles d'ouvriers et de nombreuses associations religieuses, 5 observatoires météorologiques, etc.

Aujourd'hui, toutes ces fondations ont été multipliées.

Tel est, en quelques mots, l'homme que l'Eglise catholique pleure aujourd'hui et que la grande famille de Don Bosco regarde comme une de ses gloires les plus grandes.

Le "Devoir" publie les meilleurs feuilletons, toujours choisis avec un grand souci de moralité.

58 ANS AU SERVICE DU PUBLIC



Napoléon Dupuis, Fondateur de la Maison Dupuis Frères Limitée 1926

SEMAINE DU FONDATEUR

DE

Dupuis Frères



J. Narcisse Dupuis, Président actuel de la Maison Dupuis Frères Limitée 1926

La Semaine du Fondateur se termine samedi par une série d'aubaines sans égales dans tous nos rayons



Chapelets

pour la Communion Solennelle, en perles satin incassables; sur monture en verni or garanti. Dans un étui en cuir blanc. Très spécial

1.19

Dupuis Frères — Au troisième.

Les nouveaux Complets et Paletots de printemps

pour hommes et jeunes gens sont offerts à très bas prix, samedi, chez Dupuis.

250 nouveaux Complets à 2 Pantalons pour le printemps et l'été

29.50

Confectionnés du meilleur tweed anglais, de nuances pâles ou foncées, dans les derniers modèles du printemps, devant croisé ou simple. Coupe et ajustement parfaits.

PALETOTS DE PRINTEMPS

22.50

En tweed tout laine de nuances pâles ou foncées. Modèle Slip-on avec quart de doublure en soie rayon, aussi en cheviote noir ou gris fer tout laine. Modèle Chesterfield — samedi .. 22.50

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.



OUVERTS LE SAMEDI SOIR



Nouveaux Chapeaux pour Hommes

C'est le bon temps de venir vous choisir un chapeau, messieurs. Nous avons un très beau choix dans les nouvelles teintes et formes. Voyez notre spécial à 3.50 — avec un joli ruban de couleur et bord large. Aussi un très grand choix de CASQUETTES à .. 1.50, 2.00 et 2.50

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

100 paires de SOULIERS pour hommes, en cuir noir ou brun. Tous à trépointe Goodyear. Pointures: 8 1-2, 9, 9 1-2 et 10 seulement. Samedi tant que le lot durera, la paire .. 1.98

Bottines et Souliers POUR HOMMES

Echantillons et solde de séries désassorties, en cuir noir ou tan. Prix ordinaires, 5.95 à 3.98 7.95 la paire pour .. 2.50

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.



Sous-Vêtements de Mi-Saison pour Hommes

Combinaisons

En laine et coton, fil mercerisé, etc. de légère ou moyenne pesanture, en blanc ou naturelle. Manches longues et jantes à la cheville. Tailles 34 à 44. Prix ordinaires, 3.50 et 4.00. Samedi, chacune .. 2.50

COMBINAISONS POUR HOMMES

Combinaisons en coton avec fil de soie, pesanture pour le printemps; manches et jantes longues. Tailles: 34 à 44. Chacune .. 1.65

Paletots de Mi-Saison

pour garçonnets de 2 à 9 ans.

Modèle Reefeer avec ornement sur la manche et boutons dorés. Confection en cheviote bleu marine de laine. Valeur spéciale à .. 4.50

SPECIAL

Complets à 2 Culottes

pour garçons de 9 à 17 ans

Nouveau modèle en serge irlandaise bleu marine tout laine. Spécial .. 8.95

Dupuis Frères — Au premier

SACS DE VOYAGE

en véritable peau de vache, avec coins renforcés; monture recouverte, doublure de bonne qualité, et poignées doubles; 18 pouces. Prix ordinaire 4.95 pour .. 3.95

Dupuis Frères — Au deuxième.



50 Cigares Georges IV

faits à la main de filasse courte et importés par H. St-Georges. Tous ces cigares sont frais et en bonne condition, tous avec bague et emballés dans de jolies boîtes imprimées en français. La boîte .. 1.89

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

N. Dupuis, Prés. Albert Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Ugeux, Directeur-Général

2000, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec

Feu Mme Napoléon Vary

Beloil, 15. — Aujourd'hui est décédée en cette ville, Madame Anna Guertin, femme de M. Napoléon Vary.

Survivants à la défunte: son mari, M. Napoléon Vary, son fils, M. Joseph A. Vary, deux frères: MM. Lucien Guertin, de Beloil, et Ludovic Guertin, de St-Denis sur Richelieu, et une sœur, Madame Hermas Archambault, de St-Antoine sur Richelieu.

Funérailles, lundi, le 19 courant, à l'église paroissiale de Beloil.

Quel est l'abonné...

qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.

après l'arrivée du train quittant la gare Bonaventure à 7 h. 55 a.m.

La majorité de M. Quintal est de 139

Dans la révision définitive du scrutin de lundi, le greffier a constaté une erreur préjudiciable à M. le docteur H.-A. Quintal, échevin du quartier Sainte-Marie. La majorité de M. Quintal au lieu d'être de 65, comme on l'indiquait hier, est portée à 139, comme au soir de l'élection.

Président de l'Académie Goncourt

Paris, 16 — M. Roany a été élu président de l'Académie Goncourt.